

Tableau de bord SDAGE 2010-2015

district Rhin

DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU



eau
2015 RHIN ET MEUSE

Edition 2013

Document validé par le
Comité de bassin Rhin-Meuse
du 29 novembre 2013

Directive 2000/60/CE du Parlement
et du Conseil du 23 octobre 2000
établissant un cadre pour une politique
communautaire dans le domaine de l'eau.





édition 2013

TABLEAU DE BORD
SDAGE 2010-2015

DISTRICT RHIN

AVANT-PROPOS



~ LES SDAGE DU BASSIN RHIN-MEUSE

Les SDAGE du bassin Rhin-Meuse ont été adoptés le 27 novembre 2009 par le Comité de bassin et approuvés par le Préfet coordonnateur de bassin.

Ces documents de planification fixent pour une période de six ans et pour chaque district hydrographique « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux » (article L212-1 du Code de l'environnement).

~ LES TABLEAUX DE BORD DES SDAGE

Le bassin Rhin-Meuse est composé de deux districts hydrographiques distincts :

- le district Rhin ;
- le district Meuse et Sambre.

Afin de suivre la mise en œuvre des SDAGE du bassin Rhin-Meuse, deux tableaux de bord sont élaborés. Le premier est spécifiquement consacré au district Rhin et le second concerne le district Meuse et Sambre.

Les objectifs de ces deux tableaux de bord sont d'évaluer :

- la prise en compte des orientations fondamentales et des dispositions des SDAGE (chapitre 3, tome 4 du SDAGE 2010-2015 Rhin-Meuse) ;
- le degré d'atteinte de certains objectifs des SDAGE (chapitre 2, tomes 2 et 3 des SDAGE 2010-2015 Rhin-Meuse).

~ LES INDICATEURS DE SUIVI DU SDAGE – DISTRICT RHIN

Les tableaux de bord sont constitués de fiches synthétiques présentant les indicateurs nationaux de suivi des SDAGE, les indicateurs de suivi des SDAGE spécifiques au district Rhin, leurs objectifs respectifs, **leurs évolutions entre les années de référence 2010 et 2013***.

A chaque groupe d'indicateurs sont rattachés plusieurs indicateurs déclinant de façon plus précise la thématique faisant l'objet d'un suivi.

*c'est-à-dire pour les données disponibles et validées respectivement en 2010 et 2013. Les années de production des données utilisées peuvent ainsi varier d'un indicateur à l'autre. Ces dernières seront précisées systématiquement lors de la présentation de chaque indicateur.



Le district Rhin



~ LES INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU DISTRICT RHIN

Les indicateurs de suivi des SDAGE spécifiques au bassin Rhin-Meuse ont été définis par le Comité de bassin (Document d'accompagnement du SDAGE n°5, tome 15 des SDAGE Rhin-Meuse).

~ LES INDICATEURS NATIONAUX

Les indicateurs nationaux de suivi des SDAGE sont définis par l'arrêté du 8 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. Ils sont communs à l'ensemble des six bassins nationaux.

A NOTER

Les indicateurs NO2, NO5, NO6, et N10 sont toujours en cours de définition au niveau national.

Par conséquent, ces indicateurs ne seront pas présentés sous la forme de fiche synthétique dans le présent tableau de bord mais néanmoins, mentionnés pour mémoire, en annexe C, intitulée « Tableau de synthèse des indicateurs ».

La justification de l'absence ou du report de calcul des indicateurs cités plus haut est apporté en annexe A.

A NOTER

Les indicateurs RM01, RM11 et RM13 ne seront calculés qu'en 2015 à l'issue du premier plan de gestion. L'indicateur RM10 est en cours de définition à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. Son maintien à l'issue du premier plan de gestion sera examiné en 2015.

Par conséquent, ces indicateurs ne seront pas présentés sous la forme de fiche synthétique dans le présent tableau de bord mais néanmoins, mentionnés pour mémoire, en annexe B, intitulée « Tableau de synthèse des indicateurs ».

La justification de l'absence ou du report de calcul des indicateurs cités plus haut est apporté en annexe A.





SOMMAIRE

~ ÉTAT & OBJECTIFS

N01 Évaluation de l'état des eaux et l'atteinte des objectifs définis dans les SDAGE **P.10**

~ EAU & POLLUTION

N07 Conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines **P.14**

RM02 Concentration en sulfates dans la nappe du bassin ferrifère **P.16**

RM03 Concentration d'une sélection de substances aux points frontière (azote, phosphore, SP et SDP, substances de l'état écologique, PCB) **P.18**

RM04 Tendances d'évolution des nitrates et phytopharmaceutiques par masse d'eau souterraine ou par sous-secteur **P.20**

RM05 Concentration en mercure dans la Thur et l'Ill **P.22**

RM06 Concentration en chlorures dans la Moselle après la confluence avec la Meurthe, dans la Meurthe en aval de Dombasle, dans la nappe alluviale de la Moselle et dans la nappe d'Alsace **P.24**

~ EAU & RARETÉ

N03 Dépassement des objectifs de quantité aux points nodaux **P.26**

N04 Volumes d'eau prélevés en eau souterraine et en eau de surface et leur ventilation par secteur d'activité **P.28**

RM09 Niveau piézométrique et prélèvement dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de la nappe des grès du Trias inférieur **P.30**

~ EAU, NATURE & BIODIVERSITÉ

N08 Accessibilité et fréquentation des cours d'eau par un ou des poissons migrateurs **P.32**

RM07 Nombre de migrateurs (saumons, anguilles) qui franchissent les barrages du Rhin (Iffezheim et Gamsheim) **P.34**

RM08 Superficie de zones humides ou de milieux aquatiques remarquables acquis, gérés ou restaurés ou encore délimités réglementairement **P.36**

~ EAU & GOUVERNANCE

N09 Développement des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et des contrats de rivière **P.38**

N11 Récupération des coûts par secteur économique **P.40**

RM12 Évolution du prix de l'eau **P.42**

GUIDE DE LECTURE

Thème du SDAGE

Six thèmes du SDAGE structurent l'organisation du document.

Code et type de l'indicateur



indicateur national

indicateur de bassin

Titre de l'indicateur

Présentation de l'indicateur

Cette rubrique définit le ou les indicateurs concernés et précise leurs objectifs.

Pour les indicateurs disposant d'objectifs de résultats fixés par le SDAGE, une rubrique supplémentaire intitulée « Objectifs visés par le SDAGE » est intégrée dans la fiche.

Rappel des orientations et dispositions du SDAGE

Les orientations et dispositions fondamentales du SDAGE qui concernent l'indicateur sont précisées dans cette rubrique.

Lien avec le contrat d'objectifs de l'agence de l'eau 2013-2018

Le contrat d'objectifs de l'agence de l'eau 2013-2018 est un document cadre fixant les objectifs opérationnels de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour la mise en œuvre de l'ensemble de ses missions sur la période 2013-2018. Il fixe des objectifs pour chacun de ces indicateurs. Lorsqu'il existe, le lien entre l'indicateur SDAGE et l'objectif du contrat est souligné.

EAU & POLLUTION



Conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Les indicateurs concernent le pourcentage d'agglomérations d'assainissement du district Rhin conformes à la Directive eaux résiduaires urbaines (ERU) en fonction de leur taille (Equivalents-habitants, EH). La conformité porte à la fois sur le traitement et la collecte des eaux résiduaires.

L'année référence pour ces indicateurs est l'année 2011. Les données ont été extraites de la base de données ROSEAU.

Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2009.
- Indicateur 2013 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2011.

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

Les orientations fondamentales du SDAGE concernées sont :

- l'orientation T2-O1 : Réduire les pollutions responsables de la non atteinte du bon état des eaux ;
- l'orientation T2-O3 : Veiller à une bonne gestion des systèmes d'assainissement publics et des boues d'épuration.

~ OBJECTIFS VISÉS PAR LE SDAGE

L'arrêté ministériel du 23 novembre 1994 a classé la totalité du bassin Rhin-Meuse en zone sensible à l'eutrophisation. Ces zones faisant partie des zones protégées, ce sont donc les objectifs décrits dans l'article 4-1c de la DCE qui s'appliquent. Les États membres « assurent le respect de toutes les normes et de tous les objectifs au plus tard quinze ans après la date d'entrée en vigueur de la présente directive, sauf disposition contraire dans la législation communautaire sur la base de laquelle les différentes zones protégées ont été établies ».

~ LIEN(S) VERS LE CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU 2013-2018

Objectif P-3 / Indicateur P-3.1 A

Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions domestiques et assimilées et réduire ces pollutions

Pour plus d'information, reportez-vous au document disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

EAU & POLLUTION

La quasi-totalité des agglomérations d'assainissement conforme en équipement et en performance

~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Les taux de conformité aux exigences européennes de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines, détaillées dans la Directive du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (91/271/CEE) sont élevés. Les efforts restent cependant à poursuivre pour atteindre des taux de conformité de 100%.

La quasi-totalité des agglomérations d'assainissement sont conformes en traitement.

Les non-conformités en traitement des agglomérations d'assainissement (> 2 000 EH et < ou = 10 000 EH) sont dues à des non-conformités en équipement et/ou en performance. A deux exceptions près, toutes les agglomérations d'assainissement (> 2 000 EH et < ou = 10 000 EH) du bassin non-conformes en équipement ont un contrat en cours avec l'Agence de l'eau.

Seules 3 agglomérations de plus de 10 000 EH sont déclarées non-conformes en collecte et travaillent, en association avec l'Agence de l'eau et les services de police de l'eau, à la mise en conformité de leurs réseaux de collecte mais ces travaux sont lourds financièrement et engagent sur plusieurs années.

Q Pour en savoir plus

La conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines est un outil réglementaire clef pour la réduction des pollutions responsables de la non-atteinte du bon état des eaux.



NB : Les indicateurs N07-1 et N07-4 relatifs au suivi de la conformité en traitement et collecte des eaux résiduaires des agglomérations de taille inférieure ou égale à 2 000 EH n'ont pas été examinés en 2010, et seulement partiellement en 2013. Ces deux indicateurs ne sont donc pas présentés dans la présente fiche indicateur mais sont mentionnés en annexe B.

P.15

Evolution des indicateurs

Les indicateurs disposant d'un objectif chiffré sont présentés sous la forme de curseur d'avancement.

Evolution stricte de la valeur de l'indicateur

- ↗ augmentation
- stabilité
- ↘ diminution

Fiabilité de la tendance d'évolution

- ↗ tendance significative à la dégradation
- ↗ tendance significative à l'amélioration
- ↗ tendance non significative (soumise à des incertitudes importantes ou nécessitant une confirmation à plus long terme)

Pour en savoir plus

Cet encart apporte les éléments de contexte ou de résultats nécessaires à la bonne interprétation de l'évolution de l'indicateur.

Valeur actualisée de l'indicateur (T1) calculée en 2013

Valeur de référence de l'indicateur (TO) calculée en 2010

Valeur de l'objectif fixé par le SDAGE ou tout autre texte à portée réglementaire



EAUX DE SURFACE

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Indicateur N01-1 : Etat/potentiel écologique des masses d'eau de surface

L'objectif de cet indicateur est de connaître l'état / le potentiel écologique des masses d'eau de surface afin de pouvoir le comparer aux objectifs de (très) bon état / bon potentiel écologique requis par la DCE.

Années de référence

- Indicateur 2010 : l'indicateur a été calculé sur la base des données de qualité biologique et physico-chimique des années 2006 et 2007.
- Indicateur 2013 : l'indicateur a été calculé sur la base des données de qualité biologique et physico-chimique des années 2010 et 2011.

Indicateur N01-2 : Etat chimique des masses d'eau de surface

L'objectif de cet indicateur est de connaître l'état chimique des masses d'eau de surface afin de pouvoir le comparer aux objectifs de bon état chimique requis par la DCE.

Années de référence

- Indicateur 2010 : l'indicateur a été calculé sur la base des données de l'année 2007.
- Indicateur 2013 : l'indicateur a été calculé sur la base des données de l'année 2011.

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

Toutes les orientations fondamentales du SDAGE sont concernées. L'état et les objectifs des masses d'eau du district Rhin sont détaillés dans le chapitre 2 du SDAGE (tome 2).

~ OBJECTIFS VISÉS PAR LE SDAGE

N01-1 : L'objectif fixé dans le SDAGE est que 66% des masses d'eau de surface du district Rhin soient en bon état/potentiel écologique en 2015. Cet objectif traduit un niveau d'ambition correspondant à celui fixé au niveau national dans la loi n°2009-967 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

N01-2 : L'objectif fixé dans le SDAGE est que 37% des masses d'eau de surface du district Rhin soient en bon état chimique en 2015.

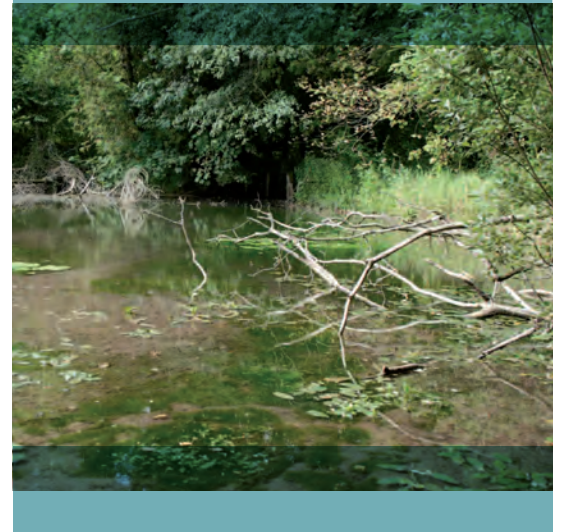
~ LIEN(S) AVEC LE CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU 2013-2018

Objectif C-2 / Indicateur C-2.1

Mettre en œuvre une surveillance de la qualité des eaux adaptée aux besoins du futur Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021

Pour plus d'information, reportez-vous au document disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Etat écologique : des améliorations constatées sur les rivières suivies depuis 2006 ; un état dégradé observé sur les rivières nouvellement surveillées



~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Indicateur N01-1

L'évolution négative de l'indicateur entre 2010 et 2013 (-17%) traduisant un nombre plus important de masses d'eau «cours d'eau» et «canaux» altérées, s'explique principalement par le renforcement du dispositif de surveillance «cours d'eau» et «canaux» (+41%*) qui révèle aujourd'hui plus d'altérations sur les masses d'eau qui n'étaient pas surveillées auparavant.

En 2013, les éléments de qualité biologique et les nutriments sont les principales causes de l'altération de l'état écologique sur les 84% de masses d'eau cours d'eau et canaux qui n'atteignent pas le bon état écologique.

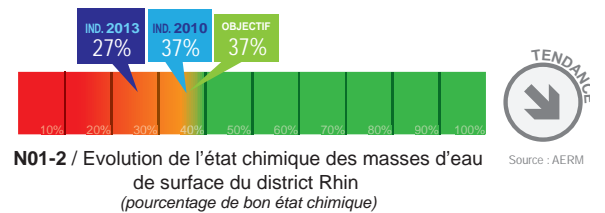
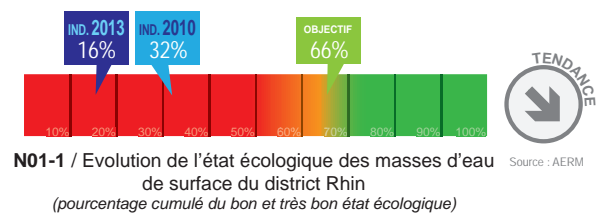
Néanmoins, sur les masses d'eau «cours d'eau» déjà surveillées en 2010 **de réelles améliorations de l'état écologique sont observées pour la biologie et les paramètres généraux de physico-chimie des eaux (+7%)**.

* cette valeur correspond à l'augmentation du nombre de masses d'eau suivies par au moins un indicateur biologique.

Indicateur N01-2

L'évolution négative de l'état chimique des eaux de surface (-10%) est principalement expliquée par une révision de la méthode d'évaluation de cet état (abstention de diagnostic en cas d'absence de données mesurées en 2013).

En 2013, les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et le mercure sont les substances majoritairement en cause de la dégradation de l'état chimique (altération respective de 94 et 41 masses d'eau de surface).



Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et le mercure, principaux responsables de la dégradation de l'état chimique



Évaluation de l'état des eaux et atteinte des objectifs définis dans le SDAGE

EAUX SOUTERRAINES

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Indicateur N01-3 : Etat chimique des masses d'eau souterraine

L'état chimique est évalué à partir de données allant de 2007 à 2011. L'objectif de cet indicateur est de connaître l'état chimique des masses d'eau souterraine afin de pouvoir le comparer aux objectifs de bon état chimique requis par la DCE.

Années de référence

- Indicateur 2010 : l'indicateur a été calculé sur la base des données des années 2000 à 2005 (pour les stations disposant d'un historique de surveillance) et 2007 (pour les stations sans historique de surveillance).
- Indicateur 2013 : l'indicateur a été calculé sur la base des données des années 2007 à 2011.

Indicateur N01-4 : Etat quantitatif des masses d'eau souterraine

Pour le bassin Rhin-Meuse, l'état quantitatif des masses d'eau souterraine est établi à dire d'experts en utilisant toutes les données disponibles par masse d'eau. L'objectif de cet indicateur est de connaître l'état quantitatif des masses d'eau souterraine afin de pouvoir le comparer aux objectifs de bon état quantitatif requis par la DCE.

Années de référence

- Indicateur 2010 : l'indicateur a été établi par masse d'eau à dire d'experts en utilisant toutes les données disponibles en 2010.
- Indicateur 2013 : l'indicateur a été établi par masse d'eau à dire d'experts en utilisant toutes les données disponibles en 2013.

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

Toutes les orientations fondamentales du SDAGE sont concernées.

L'état et les objectifs des masses d'eau du district Rhin sont détaillés dans le chapitre 2 du SDAGE (tome 2).

~ OBJECTIFS VISÉS PAR LE SDAGE

N01-3 : L'objectif fixé dans le SDAGE est que 47% des masses d'eau souterraine soient en bon état chimique en 2015.

N01-4 : L'objectif fixé dans le SDAGE est que 100% des masses d'eau souterraine soient en bon état quantitatif en 2015.

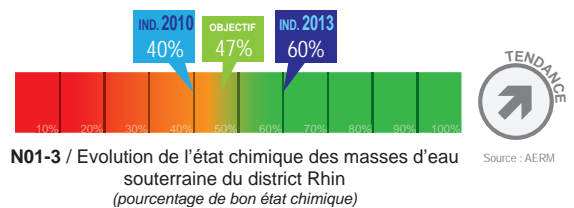


Eaux souterraines : des efforts à poursuivre

~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Indicateur N01-3

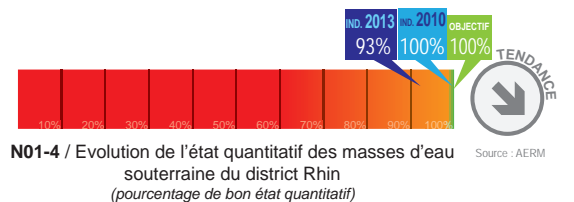
L'évolution positive de l'indicateur traduit une amélioration relative de l'état chimique qui ne concerne que trois masses d'eau souterraine. Ces masses d'eau ne présentaient en effet que des dégradations localisées ou bénéficiaient d'un renouvellement d'eau plus rapide que les autres masses d'eau.



N01-3 / Evolution de l'état chimique des masses d'eau souterraine du district Rhin (pourcentage de bon état chimique)

Indicateur N01-4

L'évolution négative de l'indicateur entre 2010 et 2013 est expliquée par le mauvais état quantitatif d'une seule masse d'eau : la nappe des grès vosgiens captifs non minéralisés. Pour cette nappe, deux secteurs sont néanmoins à distinguer : le secteur sud qui est actuellement soumis depuis plusieurs dizaines d'années à une surexploitation de la ressource en eau, et le secteur nord, excédentaire suite à l'arrêt des exhaures des mines de houille.



N01-4 / Evolution de l'état quantitatif des masses d'eau souterraine du district Rhin (pourcentage de bon état quantitatif)



Conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Les indicateurs concernent le pourcentage d'agglomérations d'assainissement du district Rhin conformes à la Directive eaux résiduaires urbaines (ERU) en fonction de leur taille (Equivalents-habitants, EH). La conformité porte à la fois sur le traitement et la collecte des eaux résiduaires.

L'année référence pour ces indicateurs est l'année 2011. Les données ont été extraites de la base de données ROSEAU.

Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2009.
- Indicateur 2013 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2011.

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

Les orientations fondamentales du SDAGE concernées sont :

- **l'orientation T2-01** : Réduire les pollutions responsables de la non atteinte du bon état des eaux ;
- **l'orientation T2-03** : Veiller à une bonne gestion des systèmes d'assainissement publics et des boues d'épuration.

~ OBJECTIFS VISÉS PAR LE SDAGE

L'arrêté ministériel du 23 novembre 1994 a classé la totalité du bassin Rhin-Meuse en zone sensible à l'eutrophisation. Ces zones faisant partie des zones protégées, ce sont donc les objectifs décrits dans l'article 4-1c de la DCE qui s'appliquent. Les États membres « assurent le respect de toutes les normes et de tous les objectifs au plus tard quinze ans après la date d'entrée en vigueur de la présente directive, sauf disposition contraire dans la législation communautaire sur la base de laquelle les différentes zones protégées ont été établies ».

~ LIEN(S) VERS LE CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU 2013-2018

Objectif P-3 / Indicateur P-3.1 A

Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions domestiques et assimilées et réduire ces pollutions

Pour plus d'information, reportez-vous au document disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

La quasi-totalité des agglomérations d'assainissement conforme en équipement et en performance

~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Les taux de conformité aux exigences européennes de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines, détaillées dans la Directive du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (91/271/CEE) sont élevés. Les efforts restent cependant à poursuivre pour atteindre des taux de conformité de 100%.

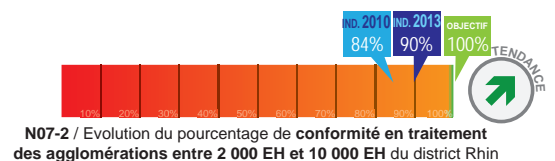
La quasi-totalité des agglomérations d'assainissement sont conformes en traitement.

Les non-conformités en traitement des agglomérations d'assainissement (> 2 000 EH et < ou = 10 000 EH) sont dues à des non-conformités en équipement et/ou en performance. A deux exceptions près, toutes les agglomérations d'assainissement (> 2 000 EH et < ou = 10 000 EH) du bassin non-conformes en équipement ont un contrat en cours avec l'Agence de l'eau.

Seules 3 agglomérations de plus de 10 000 EH sont déclarées non-conformes en collecte et travaillent, en association avec l'Agence de l'eau et les services de police de l'eau, à la mise en conformité de leurs réseaux de collecte mais ces travaux sont lourds financièrement et engageant sur plusieurs années.

🔍 Pour en savoir plus

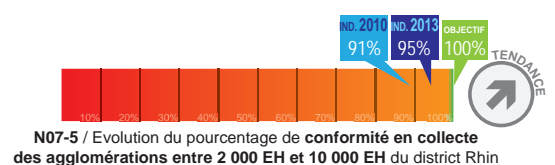
La conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines est un outil réglementaire clef pour la réduction des pollutions responsables de la non-atteinte du bon état des eaux.



N07-2 / Evolution du pourcentage de conformité en traitement des agglomérations entre 2 000 EH et 10 000 EH du district Rhin



N07-3 / Evolution du pourcentage de conformité en traitement des agglomérations supérieures à 10 000 EH du district Rhin



N07-5 / Evolution du pourcentage de conformité en collecte des agglomérations entre 2 000 EH et 10 000 EH du district Rhin



N07-6 / Evolution du pourcentage de conformité en collecte des agglomérations supérieures à 10 000 EH du district Rhin

EH : Equivalent-Habitant
Source : AERM

NB : Les indicateurs N07-1 et N07-4 relatifs au suivi de la conformité en traitement et collecte des eaux résiduaires des agglomérations de taille inférieure ou égale à 2 000 EH n'ont pas été examinés en 2010, et seulement partiellement en 2013. Ces deux indicateurs ne sont donc pas présentés dans la présente fiche indicateur mais sont mentionnés en annexe B.



Concentration en sulfates dans la nappe du bassin ferrifère

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Les indicateurs présentés ont pour but de suivre les évolutions des teneurs en sulfates aux exutoires des trois bassins miniers qui composent le bassin ferrifère. Leur finalité est de rendre compte de l'évolution de la qualité du réservoir ennoyé du bassin ferrifère vis-à-vis du paramètre sulfates.

Les indicateurs sont les suivants :

- concentration moyenne annuelle de sulfates ;
- variation de la teneur en sulfates par rapport à la valeur post-ennoyage ;
- écart entre la teneur moyenne annuelle en sulfates et la valeur seuil.

Les points de surveillance pris en compte pour le calcul de ces indicateurs ont été choisis en tenant compte des différences entre les trois réservoirs Nord, Sud et Centre.

Ainsi, deux points de surveillance ont été pris en compte pour le réservoir Centre : le point de débordement principal correspondant à la galerie du Woigot, qui fonctionne de manière intermittente (pas de débordement en étiage), et un autre point suivant le débordement correspondant aux fuites vers le Chevillon.

Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données 2010 de la base ADES.
- Indicateurs 2013 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données 2012 de la base ADES.

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

L'orientation du SDAGE concernée est **l'orientation T2-O1.3** :

Adapter les concentrations en sels minéraux dans le milieu pour atteindre le meilleur état possible des eaux superficielles et souterraines en préservant le développement économique et social de la région et en confortant les usages en aval.

~ OBJECTIFS VISÉS PAR LE SDAGE

Le seuil du bon état pour les teneurs en sulfates dans les eaux souterraines a été fixé à 250 mg/l par l'arrêté SGAR n°2009-497 du 5 novembre 2009. Cet arrêté établit les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état et des tendances de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines dans la partie française des districts Rhin et Meuse.

Une diminution progressive constatée sur la majorité des réservoirs mais des concentrations toujours supérieures au seuil réglementaire de 250 mg/l



~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

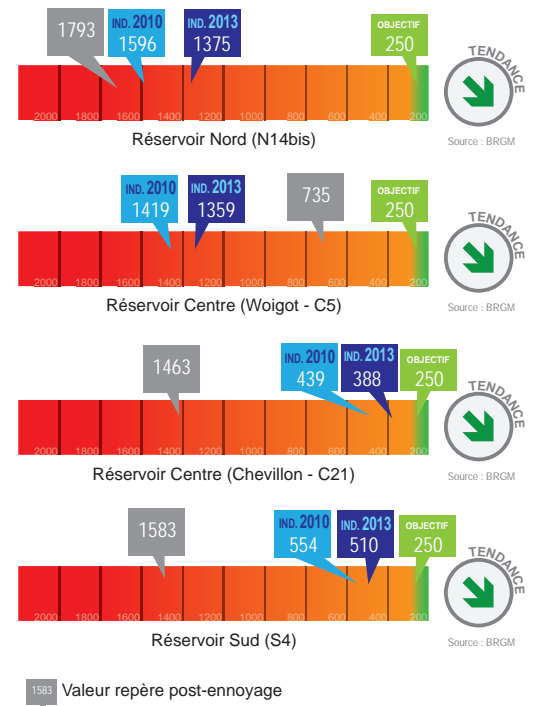
A l'exutoire du réservoir Nord (N14bis), une diminution progressive des teneurs en sulfates depuis la fin de l'envoyage est constatée. Cependant, les concentrations restent bien supérieures au seuil de 250 mg/L.

Concernant le réservoir Centre, une situation très contrastée est mise en évidence. Par rapport aux valeurs post-envoyage, les concentrations 2010 :

- ont augmenté de 85% au point de débordement principal vers le Woigot (exutoire C5),
- ont diminué de 71% au point de débordement vers le Chevillon (exutoire C21 - peu de changements depuis 2010).

Ceci montre l'hétérogénéité des circulations d'eau souterraine au sein du réservoir Centre et justifie le fait de devoir suivre deux exutoires pour ce réservoir.

Au niveau du réservoir Sud (S4), une baisse de 65% des concentrations en sulfates a été constatée pour l'année 2010 par rapport à la moyenne des 12 mois qui ont suivi le débordement. Les concentrations restent toutefois supérieures au seuil de 250 mg/l (122%).



RM02 / Evolution des teneurs en sulfates aux différents exutoires du district Rhin (en mg/l)



Concentration d'une sélection de substances aux points frontière (azote, phosphore, substances prioritaires et substances dangereuses prioritaires, substances de l'état écologique, PCB)

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

L'objectif de ces indicateurs est de fournir en sortie du territoire du bassin Rhin-Meuse, une information sur la concentration d'une sélection de substances définies comme pertinentes vis-à-vis des enjeux importants appréciés au regard des problématiques identifiées dans le cadre des travaux des commissions internationales.

Les paramètres mesurés pour le district Rhin sont :

- pour le Rhin en sortie du territoire : la somme des concentrations en PCB indicateurs (PCB 28, 52, 101, 138, 153, 180), la température, les concentrations en azote total, en Diuron, en Cadmium et en Cuivre ;
- pour la Moselle et la Sarre en sortie du territoire : la somme des PCB indicateurs (PCB 28, 52, 101, 138, 153, 180), les concentrations en azote, en Diuron, en Cadmium et en Cuivre.

Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données des années 2009 et 2010, issues du Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse (SIERM).
- Indicateurs 2013 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données des années 2011 et 2012, issues du Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse (SIERM).

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

Les orientations fondamentales du SDAGE concernées sont :

- l'orientation T2-01 : Réduire les pollutions responsables de la non-atteinte du bon état des eaux ;
 - l'orientation T2-02 : Connaître et réduire les émissions de substances toxiques.
-

Des actions à entreprendre suite à l'amélioration des connaissances



~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Concernant la somme des PCB indicateurs, il est constaté une augmentation significative des concentrations à partir de septembre 2011 sans que celle-ci soit, a priori, liée avec des conditions hydrologiques ayant favorisé le relargage des sédiments. Les valeurs observées restent néanmoins relativement modérées.

Concernant la teneur en cuivre pour la Sarre en sortie de territoire, la fraction analysée a changé entre 2010 et 2012 rendant toute comparaison impossible.

la Moselle en sortie de territoire

NOM DU PARAMÈTRE	IND. 2010	IND. 2013	EVOL.
Azote total (mg/l)*	4,70	4,50	↘
Diuron (µg/l)**	<0,02	<0,02	→
Cadmium (µg/l)***	<1,00	<1,00	→
Cuivre (µg/l)***	4,60	6,04	↗
Somme des PCB indicateurs (µg/kg)**	7,12	25,42	↗

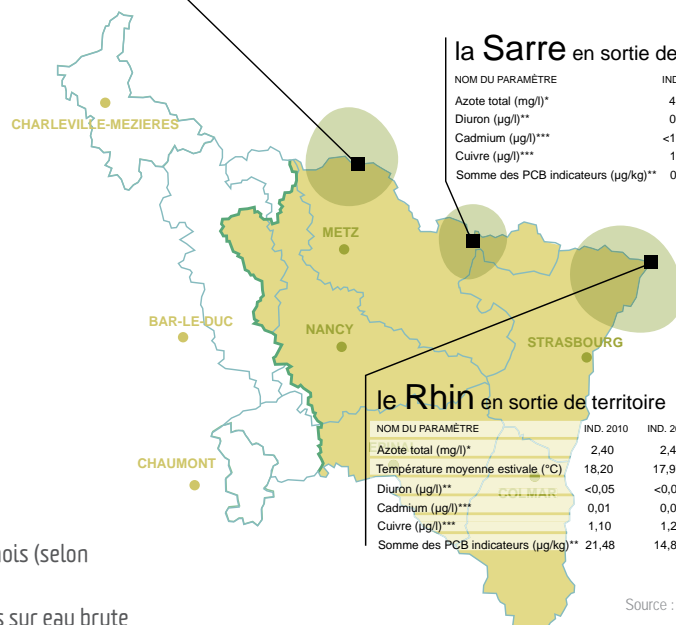
la Sarre en sortie de territoire

NOM DU PARAMÈTRE	IND. 2010	IND. 2013	EVOL.
Azote total (mg/l)*	4,70	3,80	↘
Diuron (µg/l)**	0,02	0,01	↘
Cadmium (µg/l)***	<1,00	<1,00	↘
Cuivre (µg/l)***	1,68	1,61	↘
Somme des PCB indicateurs (µg/kg)**	0,50	9,71	↗

le Rhin en sortie de territoire

NOM DU PARAMÈTRE	IND. 2010	IND. 2013	EVOL.
Azote total (mg/l)*	2,40	2,40	→
Température moyenne estivale (°C)	18,20	17,97	↘
Diuron (µg/l)**	<0,05	<0,05	→
Cadmium (µg/l)***	0,01	0,01	→
Cuivre (µg/l)***	1,10	1,28	↗
Somme des PCB indicateurs (µg/kg)**	21,48	14,80	↘

Source : AERM



* Percentile 90 des 24 derniers mois (selon l'arrêté du 25 janvier 2010)
 ** Moyenne des 24 derniers mois sur eau brute (selon l'arrêté du 25 janvier 2010 pour les PCB indicateurs)
 *** Moyenne des 24 derniers mois sur eau filtrée (selon l'arrêté du 25 janvier 2010)

RM03 / Concentration d'une sélection de substances aux points frontières



Tendances d'évolution des nitrates par masse d'eau souterraine

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

L'**objectif de cet indicateur** est de rendre compte de l'évolution de la qualité des masses d'eau souterraine et en particulier toute augmentation significative, sur les plans statistique et environnemental, de la concentration d'un paramètre dans les eaux souterraines, pour lequel une inversion de tendance est considérée comme nécessaire pour respecter les objectifs de bon état des masses d'eau souterraine.

Dans l'état actuel des connaissances, seul le paramètre nitrates est considéré, selon la méthodologie décrite dans l'état des lieux 2013.

Années de référence

L'année 2013 sera considérée comme l'année de référence pour le calcul de l'indicateur en 2015.

- Indicateur 2010 : non calculé.
- Indicateur 2013 : les tendances par point ont été calculées à partir des données de la base nationale ADES sur la période 1996-2011.

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

L'orientation fondamentale du SDAGE concernée est l'**orientation T2-04.2.1**: Développer la mise en œuvre de pratiques permettant de réduire la pollution des eaux par les nitrates et les produits phytopharmaceutiques, notamment en réduisant les apports, et prévoir des actions spécifiques dans les secteurs où une tendance à la hausse significative et durable au sens de la DCE est constatée.

Nitrates : un dépassement potentiel du seuil de risque sur la majeure partie du bassin Rhin-Meuse

~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

La carte ci-dessous présente les points où les nitrates montrent une tendance à la hausse. Si celle-ci se poursuit, elle risquerait d'engendrer un dépassement du seuil de risque de 40 mg/l en 2021.

Le nombre de points à tendance à la hausse significative et durable par masse d'eau est le suivant :

- masse d'eau n° FRCG001 : Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace : 27 points ;
- masse d'eau n° FRCG002 : Sundgau versant Rhin-Meuse et Jura alsacien : 3 points ;
- masse d'eau n° FRCG006 : Calcaires du Muschelkalk : 7 points ;
- masse d'eau n° FRCG008 : Plateau lorrain versant Rhin : 5 points ;
- masse d'eau n° FRCG024 : Argiles du Muschelkalk : 1 points ;
- masse d'eau n° FRCG027 : Champ de fractures de Saverne : 2 points.

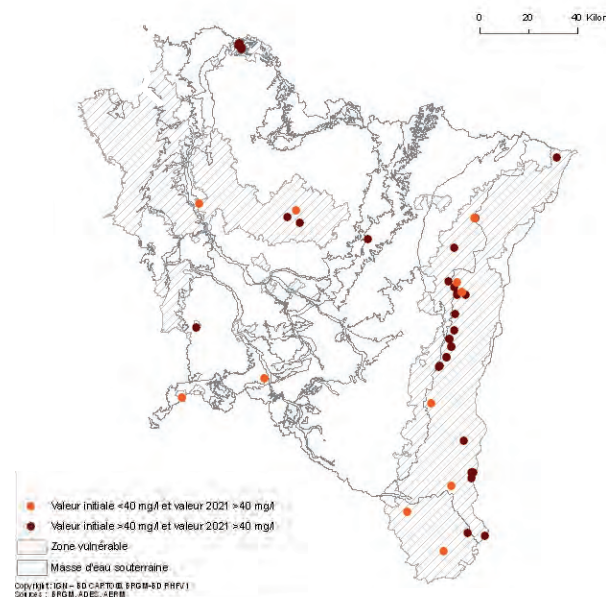
Ces points sont majoritairement situés sur des secteurs déjà identifiés comme dégradés et appartenant à une zone vulnérable au titre de la directive « nitrates » :

- le piémont alsacien (masse d'eau N° FRCG001) ;
- le bassin versant de la Seille (centre de la masse d'eau N°FRCG008) ;
- les buttes témoins de la masse d'eau N° FRCG006.

Q Pour en savoir plus

Malgré la présence de points présentant une tendance à la hausse pour le paramètre Nitrates, aucune masse d'eau du district Rhin ne remplit les critères de tendance à la hausse significative et durable définis au niveau national c'est-à-dire :

- une tendance à la hausse significative et durable au seuil de confiance 5% à la masse d'eau ;
- et plus de 20% de la surface dépassant le seuil de risque de 40 mg/l à l'horizon 2021.



Sources : BRGM/ADES/AERM

RM04 / Les points montrant une tendance à la hausse pour le paramètre nitrates sur le district Rhin



~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

La présence de mercure dans la Thur provient d'activités historiques et actuelles d'un site industriel. Les rejets en sont aujourd'hui sévèrement réglementés par arrêté préfectoral. Ce métal toxique est persistant et s'est accumulé dans les eaux depuis près d'un siècle d'où des concentrations actuelles incompatibles avec les normes sanitaires. La Thur étant un affluent de l'Ille, la contamination s'est propagée en aval de sa confluence.

Les indicateurs sont la moyenne des teneurs en mercure dissous dans l'eau et la moyenne des teneurs en mercure dans les sédiments dans l'Ille et la Thur.

Ces indicateurs ont pour objectif de mettre en évidence l'évolution de la contamination par le mercure de ces deux cours d'eau.

Les données recueillies au cours de l'année 2011 ont été utilisées pour les indicateurs relatifs aux teneurs dans l'eau et dans les sédiments.

Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2010 pour les teneurs mesurées dans l'eau et des années 2008 à 2010 pour les teneurs retrouvées dans les sédiments.

- Indicateurs 2013 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de teneurs dans l'eau et dans les sédiments de l'année 2011.

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

L'orientation fondamentale du SDAGE concernée est **l'orientation T2-02** : Connaître et réduire les émissions de substances toxiques.

Mercure dans la Thur : arrêt de la principale source d'émission programmé en 2016



~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Il n'y a pas d'évolution significative constatée. Les actions programmées concernant cette problématique du mercure ont essentiellement consisté en des études réalisées dans le cadre du RSDE 2 (recherche des substances toxiques dans les rejets industriels et dans les rejets de stations d'épuration).

Suite à des études technico-économiques, un procédé propre sans mercure, aidé par l'agence de l'eau, est en cours de réalisation sur le site industriel de la société Potasse et Produits Chimiques (PPC) localisée à Thann (68). Cette opération permettra d'éliminer 60% des rejets de mercure du bassin Rhin-Meuse.

Néanmoins, les effets de cette élimination sur l'évolution de la qualité des eaux de la Thur et de l'ILL reste difficile à évaluer compte-tenu de la contribution méconnue du relargage du mercure des sédiments vers l'eau.

	NQE*	L'ILL à Oberhergheim			La Thur à Staffelfelden		
		Valeur repère	Indicateur 2010	Indicateur 2013	Evolution indicateur 2010-2013	Indicateur 2010	Indicateur 2013
Moyenne des teneurs en mercure dissous dans l'eau (µg de Hg/l)	0,05	0 à 0,05	0 à 0,05	→	0,07 à 0,105	0,018 à 0,056	↘
Moyenne des teneurs en mercure dans les sédiments (mg de Hg/kg de matières sèches)	-	1,7	1,83	↗	9,5	8,95	↘

Source : AERM

* Zone de qualité environnementale (NQE fournit à titre indicatif)

RM05 / Evolution de la concentration en mercure dans l'eau et les sédiments de la Thur à Staffelfelden et de l'ILL à Oberhergheim



Concentration en chlorures

dans la Moselle après la confluence avec la Meurthe, dans la Meurthe en aval de Dombasle, dans la nappe alluviale de la Moselle et dans la nappe d'Alsace

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Au niveau du bassin, les problèmes liés à la présence de chlorures dans les milieux aquatiques ont essentiellement deux origines, en dehors des apports naturels :

- un enrichissement en chlorures de la Meurthe, la Moselle et sa nappe d'accompagnement issu de rejets industriels dans la Meurthe ;
- des langues salées situées dans la nappe d'Alsace et liées à des activités minières passées (exploitation de la sylvinite riche en chlorure de sodium).

~ Indicateur RMO6-1 : Concentration en chlorures dans la Moselle, au niveau de la frontière, dans la Meurthe en aval de Dombasle et dans la nappe alluviale de la Moselle

Cet indicateur permet de mesurer les effets des efforts entrepris pour réduire les teneurs en chlorures dans la Moselle, la Meurthe, et les alluvions de la Moselle.

Années de référence

- Indicateur 2010 : l'indicateur a été calculé sur la base des données des années 2008 et 2009 (moyennes).
- Indicateur 2013 : l'indicateur a été calculé sur la base des données des années 2010 et 2011 (moyennes).

~ Indicateur RMO6-2 : Concentration en chlorures dans la nappe d'Alsace

L'indicateur permet de vérifier la décroissance ou la stabilisation des concentrations observées dans la nappe d'Alsace présentant une dégradation par les chlorures

Années de référence

- Indicateur 2010 : la tendance d'évolution de l'indicateur a été observée sur la période 1997-2010.
- Indicateur 2013 : la tendance d'évolution de l'indicateur a été observée sur la période 1997-2012.

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

L'orientation fondamentale du SDAGE concernée est **l'orientation T2-O1.3** : Adapter les concentrations en sels minéraux dans le milieu pour atteindre le meilleur état possible des eaux superficielles et souterraines en préservant le développement économique et social de la région et en confortant les usages en aval.

~ OBJECTIFS VISÉS PAR LE SDAGE

Les objectifs sont décrits dans les tomes 2 et 19 du SDAGE :

- Alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe : Reconquête de la totalité de la masse d'eau en 2027 et objectif intermédiaire de respecter en 2015, en tous points de captages de la nappe, une teneur en chlorures conforme aux normes en vigueur pour l'alimentation en eau potable.

- Nappe d'Alsace : Réduction très significative de la pollution et restauration des usages AEP, situés dans la partie superficielle de la nappe, à l'échéance 2021.

Des teneurs en chlorures majoritairement inférieures au seuil réglementaire de 250 mg/l dans la nappe alluviale de la Moselle

~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Indicateur RM06-1

Les indicateurs sont les valeurs moyennes des concentrations mesurées sur les sites de surveillance implantés dans la Meurthe, la Moselle et dans sa nappe alluviale (réseaux de contrôle de surveillance et de contrôle opérationnel requis par la DCE). Les valeurs observées dans la nappe alluviale de la Moselle sont le plus souvent inférieures au seuil de 250 mg/l mais dépassent cette valeur sur certains sites de surveillance.

Pour ce qui concerne la Moselle, la Meurthe et les alluvions de la Moselle, les valeurs des indicateurs sont à mettre en perspective avec les productions annuelles de chlorures sur le bassin de la Moselle, les conditions hydrologiques, les données relatives aux usages (forages dans la nappe) et toutes autres données susceptibles d'expliquer les concentrations observées.

Cependant, une tendance à la hausse des concentrations en chlorures a été observée entre 2008 et 2011 dans la Moselle à la frontière. Celle-ci ne paraît pas affecter la nappe d'accompagnement où les chlorures sont restés stables. Cette tendance ne paraît pas être liée à une augmentation des rejets dans la Meurthe où les concentrations sont restées stables.

Indicateur RM06-2

Concernant la nappe d'Alsace, l'indicateur correspond à la superficie de sa partie supérieure où la concentration dépasse 250 mg/l. Cette superficie a été réduite de 65% depuis 1997.

🔍 Pour en savoir plus

Indicateur RM06-2

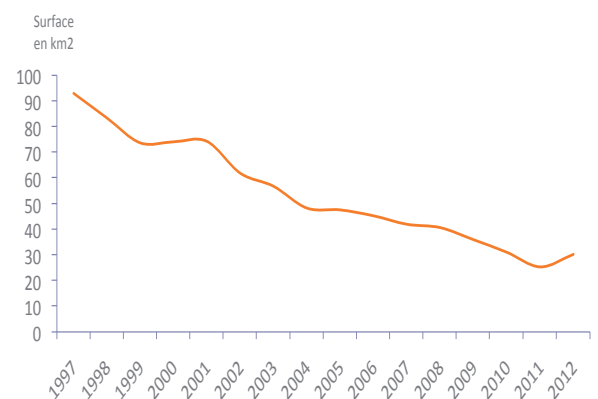
Le programme mis en place depuis 1989 (dissolution accélérée et étanchement des terrils, pompage dans la nappe salée) a permis de réduire très significativement la proportion de la nappe supérieure très concentrée en chlorures. La nappe profonde est stable et reste à des concentrations parfois élevées (>15 000 mg/l). Les points de suivi de la nappe profonde situés immédiatement en aval des terrils montrent une amélioration significative des teneurs qui se répercuteront à moyen terme en aval de la nappe.



	Ind. 2010	Ind. 2013	Evolution
RM06-1-1 : dans la Moselle à la frontière (mg/l)	344	392	↗
RM06-1-2 : dans la Meurthe en amont de la confluence avec la Moselle (mg/l)	1 183	1 197	↗
RM06-1-3 : dans la nappe alluviale de la Moselle (moyenne la plus élevée parmi 7 sites)	290	253	↘
RM06-1-4 : dans la nappe alluviale de la Moselle (moyenne ensemble des sites)	103	114	↗

Source : BRGM

RM06-1 / Evolution de la concentration en chlorures



Source : BRGM

RM06-2 / Evolution de la superficie de la nappe supérieure où la concentration en chlorures dépasse 250 mg/l



Dépassement des objectifs de quantité aux points nodaux

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

L'objectif de ces indicateurs est d'identifier les situations où le débit du cours d'eau atteint un seuil critique pouvant induire une limitation des usages des ressources en eau.

Dix points nodaux sont répartis sur les cours d'eau suivants du district Rhin :

- la Bruche ;
- la Moder ;
- l'ILL ;
- le Rhin ;
- la Sarre ;
- la Meurthe ;
- et la Moselle.

A chacun de ces points est associé un débit de crise (DCR). Il correspond au débit en dessous duquel seuls les besoins en alimentation en eau potable (AEP) et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.

Les indicateurs consistent à comptabiliser :

- le pourcentage des points nodaux de chaque district pour lesquels les débits objectifs d'étiage (DOE) sont franchis dans l'année ;
- le nombre de jours de dépassement du débit de crise (DCR) par point nodal.

Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2010.
- Indicateurs 2013 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2012.

~ OBJECTIFS VISÉS PAR LE SDAGE

L'ambition du SDAGE est de maintenir les débits de cours d'eau supérieurs au débit de crise afin de satisfaire les besoins de l'ensemble des usagers de l'eau tout en maintenant la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques.

Pas d'enjeu majeur sur les débits des cours d'eau du district Rhin

~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

La tendance stable et positive de l'indicateur s'explique par les conditions hydrologiques satisfaisantes rencontrées au cours de l'année 2012. Aucun problème de débit n'a été révélé dans les cours d'eau du district Rhin depuis 2010.



Objectif/orientation	Ind. 2010	Ind. 2013	Evolution
QMA>DOE	0%	0%	→

Source : Délégation de bassin Rhin-Meuse

N03-1 / Pourcentage de points nodaux sur lesquels les débits objectifs d'étiage (DOE) sont franchis dans l'année

QMA : débit moyen annuel / DOE : débit d'objectif d'étiage

NB : l'indicateur N03-2 qui correspond au nombre de jour de dépassement du débit de crise (DCR) par point nodal, dépend directement de l'indicateur N03-1 ; aussi, il n'est pas présenté dans la présente fiche mais consigné en annexe B.

DÉBIT DE CRISE (DCR) POUR LES STATIONS DU DISTRICT RHIN

Cours d'eau	Stations (n°dpt)	Débit de crise en m ³
Rhin	Lauterbourg (67)	126,00
Ill	Didenheim (68)	0,65
Bruche	Holtzheim (67)	0,57
Moder	Schweighouse aval (67)	0,57
Sarre	Wittring (57)	1,90
Moselle	Epinal (88)	2,50
Moselle	Toul (54)	3,00
Meurthe	Damelevières (54)	4,00
Moselle	Custines (57)	9,80
Moselle	Uckange (57)	16,00

Source : Délégation de bassin Rhin-Meuse

🔍 Pour en savoir plus

Les débits de crises (DCR) sont définis pour chaque station de suivi hydrologique des cours d'eau sélectionnés du district Rhin. Le tableau ci-contre en fournit le détail.



EAU & RARETÉ

Volumes d'eau prélevés en eau souterraine et en eau de surface et leur ventilation par secteur d'activités

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Ces indicateurs concernent :

- les volumes prélevés dans les eaux de surface (cours d'eau, plans d'eau, canaux, réservoirs) ;
 - les volumes prélevés dans les eaux souterraines ;
- et leur répartition par secteur d'activités : alimentation en eau potable (AEP), production d'électricité, industrie, irrigation.

Leur calcul repose sur les volumes retenus pour l'établissement des assiettes de redevances de prélèvements perçues par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Ils ont pour finalité de suivre les résultats des politiques d'économie d'eau auprès des différentes catégories d'utilisateurs.

Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2009.
- Indicateurs 2013 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2011.

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

L'orientation du SDAGE concernée est **l'orientation T4-O1.4** :

Sensibiliser les consommateurs et encourager les économies d'eau par les différentes catégories d'utilisateurs, tant pour les eaux de surface que souterraines, tout en respectant les impératifs liés à la qualité sanitaire des eaux.

~ LIEN(S) AVEC LE CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU 2013-2018

Objectif C-3/Indicateur C-3.1

S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau

Objectif P-5/Indicateur P-5.1

Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau

Pour plus d'information, reportez-vous au document disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Une tendance à la baisse des prélèvements

~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

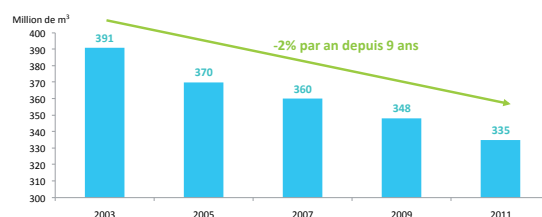
Une diminution générale des prélèvements en eau souterraine et en eau de surface est constatée.

86% de l'eau potable provient d'eau souterraine.

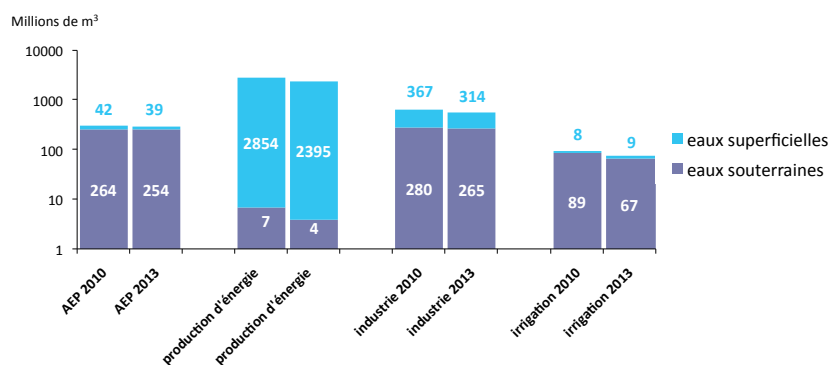
Cette ressource, qui permet la production d'une eau de qualité avec peu de traitement est aussi celle utilisée majoritairement par l'industrie. Les prélèvements en eau de surface sont consacrés essentiellement à la production d'énergie électrique.



ÉVOLUTION DU VOLUME D'EAU PRÉLEVÉ POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE ENTRE 2003 ET 2011



Source : AERM



N04 / Evolution des volumes d'eau prélevés par secteur d'activité dans le district Rhin

Source : AERM

Q Pour en savoir plus

Conséquence des efforts réalisés pour limiter les consommations et le gaspillage d'eau, les prélèvements pour l'alimentation en eau potable ont continuellement diminué au cours de la dernière décennie et cette diminution est confirmée si l'on compare les années 2009 et 2011.



Niveau piézométrique et prélèvements dans la Zone de répartition des eaux (ZRE) de la nappe des grès du Trias inférieur

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Dans la Zone de répartition des eaux (ZRE) de la nappe des grès du Trias inférieur, l'équilibre entre les prélèvements et la capacité de renouvellement de la nappe n'est pas atteint actuellement. Des dispositions du SDAGE sont prévues pour y réduire les prélèvements en vue de retrouver un équilibre.

Les indicateurs ont pour finalité de suivre le rétablissement de cet équilibre.

Indicateur RM09-1

L'indicateur «Evolution du niveau piézométrique dans la Zone de répartition des eaux (ZRE)» est une cote qui correspond à une moyenne de moyennes mensuelles mesurées sur 26 piézomètres. Les données brutes 2012 ayant servi à la définition de cet indicateur sont extraites de la base de données ADES.

Années de référence

- Indicateur 2010 : l'indicateur a été calculé sur la base des données de l'année 2010.
- Indicateur 2013 : l'indicateur a été calculé sur la base des données de l'année 2012.

Indicateur RM09-2

L'indicateur « Taux de prélèvements annuels dans la ZRE » consiste à calculer le cumul annuel des prélèvements dans la ZRE pour l'année 2011 à partir des déclarations Redevances faites aux Agences de l'eau Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée et Corse, et à le comparer au volume prélevable indiqué dans le SDAGE (4,8 millions de m³).

Années de référence

- Indicateur 2010 : l'indicateur a été calculé sur la base des données de l'année 2010.
- Indicateur 2013 : l'indicateur a été calculé sur la base des données de l'année 2011.

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

L'orientation fondamentale concernée du SDAGE est **l'orientation T4-01.2.2** : Dans la Zone de répartition des eaux (ZRE) « Partie captive de la nappe du Trias inférieur dans les cantons de Bulgnéville, Darney, Lamarche, Vittel, Mirecourt, Dompain et Charmes, dans le département des Vosges », rétablir l'équilibre entre les prélèvements et la capacité de renouvellement de la nappe. D'après les études actuellement disponibles, l'économie à réaliser serait de l'ordre de 1 million de m³ par an.

~ OBJECTIFS VISÉS PAR LE SDAGE

L'objectif fixé dans le SDAGE est d'économiser 1 million de m³ par an dans la zone de répartition des eaux (ZRE).

Nappe des grès du Trias inférieur dans la ZRE : des prélèvements à réduire de 1 million de m³/an pour retrouver l'équilibre

~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Indicateur RM09-1

Le niveau piézométrique dans la Zone de répartition des eaux (ZRE) a augmenté de 0,08 m par an entre 2010 et 2012.

Indicateur RM09-2

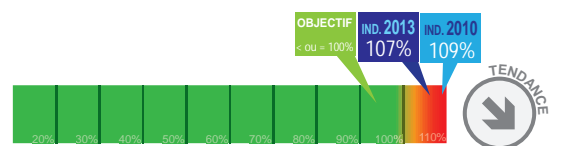
La valeur de l'indicateur pour l'année 2011 est égale à 107%. Le volume prélevé en 2011 est donc excédentaire de 7% par rapport à la capacité de renouvellement de la nappe. Une légère baisse de cet indicateur (-2%) est constatée entre 2010 et 2011.



Indicateur 2010	Indicateur 2013	Evolution
0	0,08	↗

Source : DREAL Lorraine/AERMA/AERMC

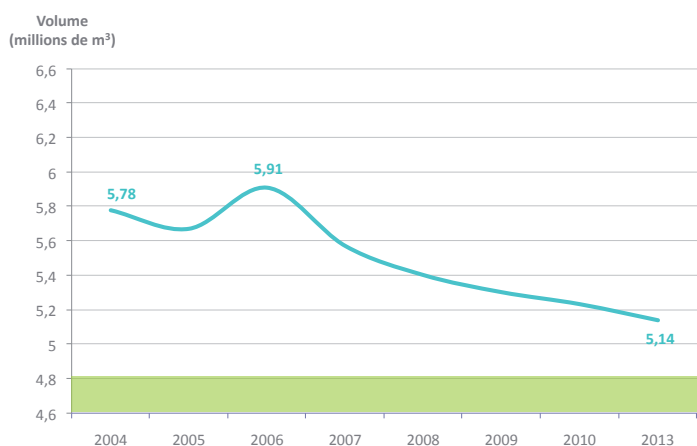
RM09-1 / Evolution du niveau piézométrique dans la ZRE des grès du Trias inférieur (en mètre/an)



RM09-2 / Evolution du taux de prélèvement dans la ZRE de la nappe des grès du Trias inférieur

Sources : Dreal Lorraine/AERMA/AERMC

EVOLUTION DU VOLUME PRÉLEVÉ DANS LA NAPPE DES GRÈS DU TRIAS INFÉRIEUR (en millions de m³)



Source : DREAL Lorraine/AERMA/AERMC

🔍 Pour en savoir plus

La tendance de réduction des prélèvements (voir graphique ci-contre) depuis l'année 2006 marque un effort encourageant, mais encore insuffisant pour atteindre l'objectif 2015 fixé par le SDAGE. L'atteinte de l'équilibre entre prélèvement et temps de recharge de la nappe, signifie qu'il est nécessaire de respecter un plafond de prélèvement annuel de 4,8 millions de m³.

Une réduction des prélèvements de 430 800 m³ sera nécessaire pour atteindre l'objectif fixé. Annuellement, cela représente un effort de réduction des prélèvements d'eau de la nappe des Grès du Trias de 86 000 m³ environ.



Accessibilité et fréquentation des cours d'eau par un ou des poissons migrateurs

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Pour le district Rhin, les indicateurs relatifs à la continuité écologique sont les suivants :

Pour la montaison :

- le linéaire franchissable pour les grands salmonidés sur le Rhin depuis la mer ;
- le linéaire franchissable par les saumons sur le Rhin et ses affluents depuis la frontière ;
- le linéaire franchissable par les poissons migrateurs sur la Moselle et ses affluents depuis la frontière ;

Pour la dévalaison :

- le linéaire franchissable sans mortalité pour les poissons migrateurs sur le Rhin jusqu'à la mer ;
- le linéaire franchissable par les saumons et/ou les anguilles sur le Rhin et ses affluents jusqu'à la frontière.

Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été renseignés sur la base de la situation observée 2010.
- Indicateurs 2013 : les indicateurs ont été renseignés sur la base de la situation observée en 2013.

Ces indicateurs ont pour finalité de mettre en évidence le gain en linéaire accessible pour les espèces migratrices piscicoles suite à des actions menées sur des ouvrages (arasement, aménagement de dispositifs de franchissement).

Les distances associées aux indicateurs sont calculées à la montaison jusqu'au premier obstacle non-équipé d'ouvrage de franchissement.

Pour la dévalaison, la limite est fixée au premier ouvrage hydroélectrique non-équipé de turbine ou de prise d'eau ichtyo-compatible et qui génère donc des mortalités pour les poissons dévalant.

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

Les orientations fondamentales du SDAGE concernées sont :

- **l'orientation T3-03.2.2** : Adopter toutes les mesures nécessaires concernant les ouvrages transversaux pour assurer la continuité longitudinale des cours d'eau ;
- **l'orientation T3-03.2.2.1** : Adopter toutes les mesures nécessaires lors de la construction et/ou la reconstruction d'ouvrages, la création et le renouvellement d'autorisations ou de concessions pour assurer la continuité longitudinale des cours d'eau ;
- **l'orientation T3.03.2.2.2** : Pour la gestion des ouvrages existants, adopter les mesures nécessaires s'agissant de la continuité longitudinale des cours d'eau.

~ LIEN(S) AVEC LE CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU 2013-2018

Objectif P-2/Indicateurs P-2.1 B et P-2.1 C

Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides

Pour plus d'information, reportez-vous au document disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

De faibles linéaires de cours d'eau sont accessibles pour les poissons migrateurs, y compris au-delà de la frontière

~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Pour le district Rhin, les linéaires de cours d'eau accessibles pour les poissons migrateurs (montaison et dévalaison) sont faibles. Ceci est lié au fait que peu d'ouvrages sont actuellement équipés de dispositifs de franchissement, y compris au-delà de la frontière.

Pour plusieurs ouvrages du district Rhin (Strasbourg, Argancy, etc.) des études sont en cours pour définir les dispositifs de franchissement les plus adaptés. Concernant Strasbourg, les équipements sont prévus pour 2015.

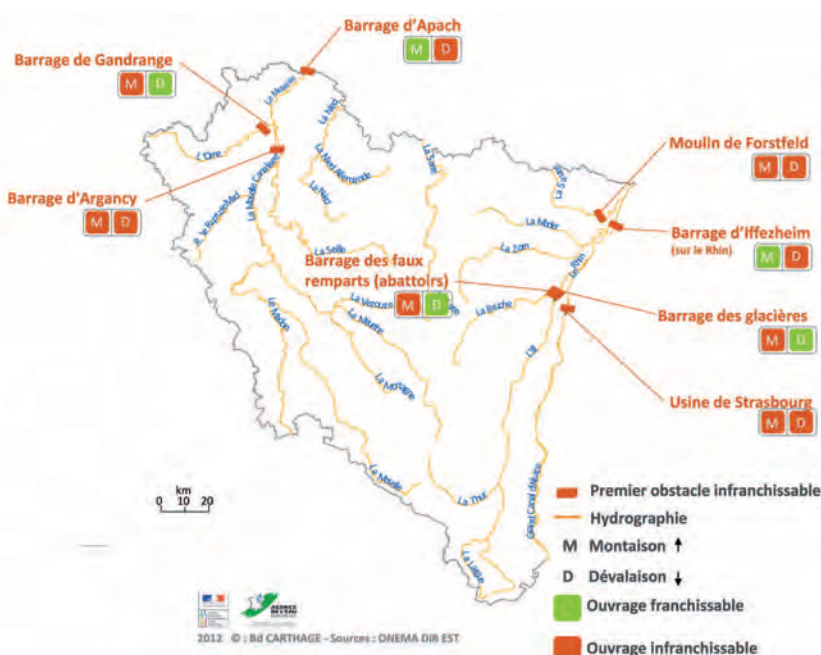


🔍 Pour en savoir plus

Ces indicateurs révèlent «les points noirs» bloquant les migrations des poissons (montaison et/ou dévalaison). Cependant, la répartition des espèces migratrices ne dépend pas uniquement de leur présence. En effet,

- en fonction des conditions hydrologiques en période de migration, certains grands salmonidés peuvent franchir ces obstacles avec retard ; le cumul de ces retards pouvant aboutir à l'échec de leur reproduction ;
- l'anguille, grâce à ses capacités à ramper peut franchir de nombreux obstacles à la montaison mais avec des difficultés ce qui génère des retards dans sa migration.

NB : Les valeurs des indicateurs sont présentés en annexe B.



N08 / Caractérisation de la franchissabilité des ouvrages les plus bloquants à la montaison et à la dévalaison



Nombre de migrateurs (saumons, anguilles) qui franchissent les barrages du Rhin (Iffezheim et Gamsheim)

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

- Nombre d'anguilles ayant franchi Iffezheim en 2010 (barrage aval)
- Nombre d'anguilles ayant franchi Gamsheim en 2010 (barrage amont)
- Nombre de saumons ayant franchi Iffezheim en 2010 (barrage aval)
- Nombre de saumons ayant franchi Gamsheim en 2010 (barrage amont)

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

Les orientations fondamentales du SDAGE concernées sont les suivantes :

- **L'orientation T3-03** : Restaurer ou sauvegarder les fonctions naturelles des milieux aquatiques, et notamment la fonction d'auto épuration ;
- **L'orientation T3-03.2.2** : Adopter toutes les mesures nécessaires concernant les ouvrages transversaux pour assurer la continuité longitudinale des cours d'eau ;
- **L'orientation T3-03.2.2.2** : Pour la gestion des ouvrages existants, adopter les mesures nécessaires s'agissant de la continuité longitudinale des cours d'eau.

Années de référence

- Indicateurs 2010 : les données transmises par l'association Saumon Rhin concernent l'année 2010.
- Indicateurs 2013 : les données transmises par l'association Saumon Rhin concernent l'année 2012.

~ LIEN VERS LE CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU 2013-2018

Objectif P-2/Indicateurs P-2.1 B et P-2.1 C

Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides

Pour plus d'information, reportez-vous au document disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Les poissons migrateurs emblèmes de la biodiversité



~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Actuellement le nombre de géniteurs de saumons est davantage dépendant du nombre d'alevins déversés l'année précédente que de l'état des milieux aquatiques et de la continuité écologique.

Cet indicateur est un indicateur à long terme pour lequel il sera nécessaire de gommer les effets annuels.

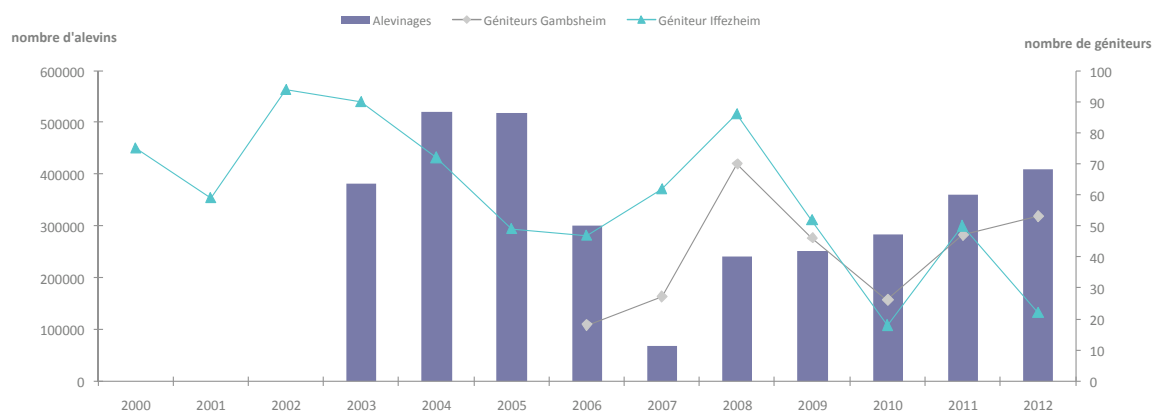
Les faibles remontées de saumons observées en 2010 correspondent aux très faibles alevinages effectués par l'association Saumon-Rhin en 2007. De plus en 2010, des travaux d'installation d'une 5^{ème} turbine à Iffezheim ont modifié l'attractivité de la passe à poissons et ont également conduit à sa fermeture pendant plusieurs années. Depuis 2007, une montée en puissance des alevinages est constatée. Elle se traduit (suite à des conditions de migrations favorables) par l'augmentation des effectifs de retour à Gamsheim.

	Indicateur 2010	Indicateur 2013	Tendance évolution 2010-2013
RM07-1 : nombre d'anguilles ayant franchi Iffezheim (barrage aval)	13 681	4 968	æ
RM07-2 : nombre d'anguilles ayant franchi Gamsheim (barrage amont)	27 294	15 817	æ
RM07-3 : nombre de saumons ayant franchi Iffezheim (barrage aval)	18	22	ä
RM07-4 : nombre de saumons ayant franchi Gamsheim (barrage amont)	26	53	ä

Source : Association Saumon Rhin/Onema

RM07 / Evolution du nombre de migrateurs franchissant les barrages du Rhin

NOMBRE D'ALEVINS DE SAUMONS DÉVERSÉS ET EFFECTIF DE GÉNITEURS DE SAUMONS AYANT FRANCHI LES BARRAGES DE GAMBSHEIM ET IFFEZHEIM



Source : Association Saumon Rhin/Onema



Superficie de zones humides ou de milieux aquatiques remarquables acquis, gérés ou restaurés ou encore délimités réglementairement

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Les zones humides constituent des éléments centraux de l'équilibre hydrologique des bassins versants tant au niveau de la qualité (auto-épuration, filtration, etc.) qu'en ce qui concerne la quantité (régulation des crues, soutien des étiages). Il est donc primordial que leur protection soit fondée sur la préservation de la biodiversité et sur le maintien de leurs fonctionnalités et si nécessaire sur leur restauration.

Les indicateurs retenus ont pour objectif de suivre l'évolution des actions engagées en faveur des zones humides sur le district. Il s'agit des superficies ayant fait l'objet d'une action de protection, de restauration ou d'études.

Elles sont issues de la base de données «Interventions» de l'Agence de l'eau.

Les indicateurs sont :

- la superficie de zones humides étudiées avec l'aide financière de l'Agence de l'eau ;
- la superficie de zones humides restaurées avec l'aide de l'Agence de l'eau ;
- la superficie de zones humides protégées avec l'aide financière de l'Agence de l'eau.

Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2010.
- Indicateurs 2013 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2012.

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

Les principales orientations fondamentales du SDAGE concernées sont les suivantes :

- l'orientation T3-07 : Préserver les zones humides ;
- l'orientation T3-07.3 : Bien connaître les zones humides ;
- l'orientation T3-07.4 : Stopper la dégradation et la disparition des zones humides ;
- l'orientation T3-07.5 : Développer la renaturation, la récréation et la gestion des zones humides.

~ LIEN VERS LE CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU 2013-2018

Objectif P-2/ Indicateur P-2.2

Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides.

Pour plus d'information, reportez-vous au document disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Les zones humides : une dynamique confortée sur la préservation et les efforts à poursuivre sur la restauration



La superficie des zones humides étudiées a considérablement augmenté entre 2010 et 2012. Dans le district Rhin, par exemple, la majeure partie des actions réalisées en 2012 sont des études.

Les surfaces restaurées ont été divisées par 4 sur la même période passant d'environ 400 hectares en 2010 à 100 hectares en 2012. Ce constat est préoccupant. Ainsi, il est nécessaire d'inverser rapidement ce fléchissement par le renforcement de l'animation locale et de l'appui aux maîtres d'ouvrage pour mettre en œuvre concrètement les propositions issues des études préalables réalisées.

Les surfaces de zones humides protégées bénéficiant d'une aide de l'agence de l'eau, sont en légère baisse (-15%). Mais celle-ci est non significative car l'année 2010 avait été assez exceptionnelle avec des opérations très importantes de maîtrise foncière.

Evolution de la superficie des zones humides	Indicateur 2010	Indicateur 2013	Tendance évolution 2010-2013
RM08-1 : étudiées	6 387	25 859	↗
RM08-2 : restaurées	387	100	↘
RM08-3 : protégées	364	303	↘

RM08 / Evolution des superficies de zones humides ou de milieux remarquables acquis, gérés ou restaurés ou encore délimités

Source : AERM

🔍 Pour en savoir plus

A l'échelle du bassin Rhin-Meuse, en 2012, plus de 400 hectares de zones humides ont été préservées ou restaurées grâce au soutien financier de l'agence de l'eau. Ce résultat place le bassin Rhin-Meuse en bonne position parmi les autres bassins hydrographiques français.



Développement des SAGE et des contrats de rivière

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Ces indicateurs ont pour finalité de suivre l'état d'avancement des différents Schéma d'aménagement et de gestion des eaux et des différents contrats de rivière du bassin Rhin-Meuse. Ils prennent en considération, leur nombre, leur état d'avancement (émergence, en cours d'instruction, élaboration, approuvé par arrêté préfectoral) et leur superficie.

Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs (état d'avancement et surface) ont été produits sur la base de la situation observée en 2010.
- Indicateurs 2013 : les indicateurs (état d'avancement et surface) ont été produits sur la base de la situation observée en 2012.

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

L'orientation fondamentale du SDAGE concernée est l'**orientation T6-03.2** : Encourager les initiatives de gestion participative de l'eau.

~ LIEN(S) AVEC LE CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU 2013-2018

Objectif G-1/Indicateur G-1.2 A

Construire les instruments de planification au titre de la DCE et les décliner à l'échelle locale

Pour plus d'information, reportez-vous au document disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Des SAGE circonscrits aux zones à conflits d'usage

~ SAGE

11 SAGE sont dénombrés dans le district Rhin. Les territoires de deux d'entre eux s'étendent sur les deux districts Rhin et Meuse. Il s'agit des SAGE des grès du Trias inférieur et du bassin ferrifère.

48% de la surface du district Rhin est couverte par un territoire SAGE.

CONTRAT DE RIVIERE

Quatre contrats de rivière sont achevés dans le district Rhin.



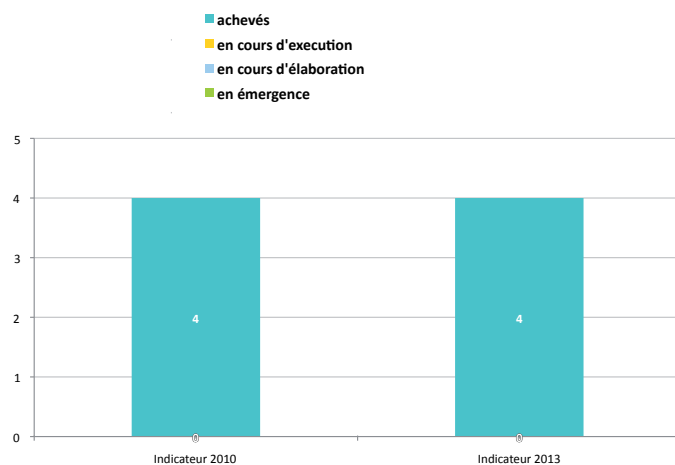
Q Pour en savoir plus

Le nombre de SAGE du bassin Rhin-Meuse (11) est plutôt en retrait par rapport au niveau national qui compte 180 SAGE engagés (situation de juillet 2013). Au niveau du bassin, peu de situations locales nécessitent de gérer des conflits d'usage. Ceci peut sans doute expliquer que les SAGE soient moins développés dans le bassin Rhin-Meuse que dans les autres bassins.



N09-1 / Nombre et état d'avancement des SAGE dans le district Rhin

Source : AERM



N09-2 / Nombre et état d'avancement des contrats de rivière dans le district Rhin

Source : AERM



Récupération des coûts par secteur économique

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

La récupération des coûts consiste à examiner dans quelle mesure les paiements des usagers des services de l'eau couvrent les dépenses inhérentes à ces services. Les indicateurs concernent le taux de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau (services d'eau et d'assainissement, agriculture, industrie).

Leur objectif est de rendre compte du niveau de prise en charge des coûts associés à l'utilisation de l'eau pour les différents services.

Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données 2002 à 2006, relatives au 8^{ème} programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.
- Indicateur 2013 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données relatives au 9^{ème} programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, soit comprises entre 2007 et 2011 (les données de l'année 2012 n'étant pas encore disponibles).

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

L'orientation fondamentale du SDAGE concernée est l'**orientation T6-03.4** : Favoriser un financement juste et équilibré de la politique de l'eau, notamment au travers d'une meilleure application du principe «pollueur-payeur» et du principe de récupération des coûts liés à son utilisation.

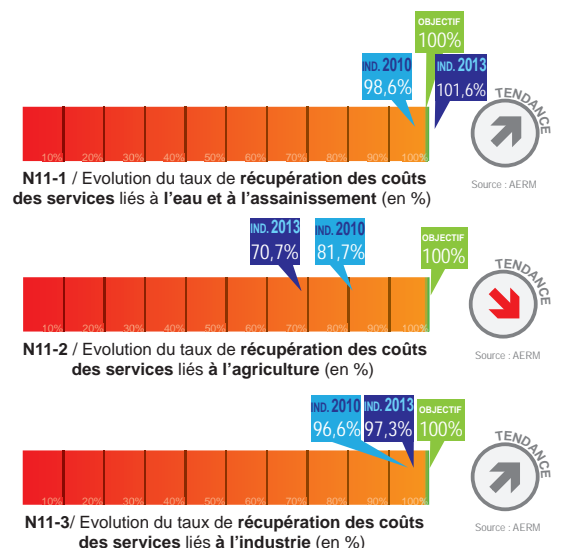
Des taux de récupération des coûts des services liés à l'agriculture en retrait par rapport aux autres services

~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Le taux de récupération des coûts des services d'eau et d'assainissement et ceux liés à l'industrie se sont améliorés entre 2009 et 2013. Pour les services d'eau et d'assainissement, le taux est supérieur à 100%, les coûts liés à ces services sont donc complètement couverts. Quant au taux de récupération des coûts des services liés à l'industrie et à l'agriculture, les recettes dégagées ne couvrent ni les charges courantes, ni le renouvellement du patrimoine.

🔍 Pour en savoir plus

Un jeu d'équilibres est à trouver entre les performances environnementales, le financement des services et la maîtrise de la facturation aux usagers. L'Europe et la France se sont engagées dans une démarche vertueuse visant à respecter un haut niveau de performance environnementale des services d'eau potable et d'assainissement, selon un mécanisme de récupération des coûts. Pour respecter ces objectifs, il faudra trouver l'équilibre le plus juste entre l'atteinte des objectifs environnementaux, le coût acceptable, les mécanismes de financement et la répercussion des coûts à travers la facturation aux usagers, dans un contexte où l'utilisateur souhaitera aussi avoir le bénéfice des efforts qu'il consent pour économiser l'eau.





Evolution du prix de l'eau

~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Cet indicateur porte sur l'évolution du prix de l'eau suite à l'application des Programmes de mesures.

Il a été établi dans le cadre de l'état des lieux de 2013 (première étape du cycle de gestion 2016-2021).

Années de référence

- Indicateur 2010 : l'indicateur a été calculé sur la base des données des années 2005 et 2008.
- Indicateur 2013 : l'indicateur a été calculé sur la base des données de l'année 2009.

NB : Compte tenu des décisions prises à l'échelle nationale (observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) confié à l'Onema) et du faible taux de remplissage de la base de données nationale depuis 2009, les données de 2010 à 2012 n'ont pu être exploitées pour actualiser l'indicateur. Ainsi, l'évolution de la valeur de l'indicateur entre 2010 et 2013 n'est proposée qu'à titre indicatif.

~ ORIENTATIONS DU SDAGE

L'orientation fondamentale du SDAGE concernée est l'**orientation T6-03.1** : Informer, sensibiliser et éduquer le public, notamment les plus jeunes, aux questions liées à l'eau.

La **disposition T6-03.1-D2** précise que l'Agence de l'eau tient à jour des observatoires destinés à un large public et notamment sur les financements liés à l'eau, sur le prix de l'eau, sur le coût des mesures et sur l'état des masses d'eau. Il est recommandé que ces observations soient réalisées en coordination avec les observatoires développés par les acteurs locaux.

Des décisions ont été prises depuis et la tenue de l'observatoire sur le prix de l'eau a été confiée à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

Une hausse annuelle du prix de l'eau qui reste dans la lignée des évolutions des années antérieures

~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Le prix moyen TTC (pondéré par la population desservie) au m³ pour une facture type de 120 m³ a augmenté entre 2008 et 2009 de 7%. C'est une hausse annuelle qui reste dans la lignée des évolutions des années antérieures (5,1% en moyenne entre 2005 et 2008).



Indicateur 2010	Indicateur 2013	Évolution
16	7*	-

Source : AERM

RM12 / Evolution hausse du prix moyen TTC du m³ (pondéré par la population desservie) pour une facture type de 120m³ (en %)

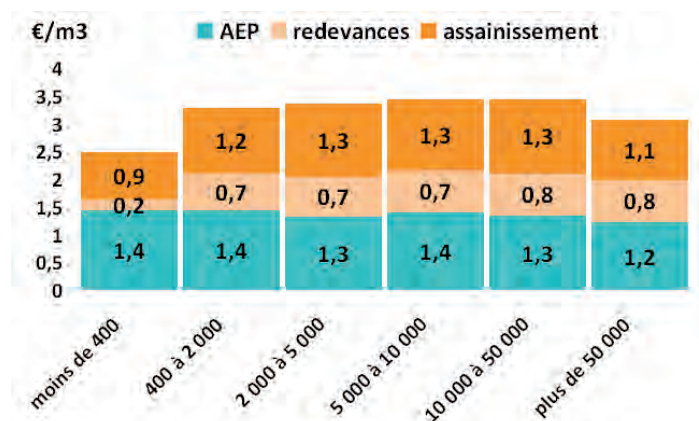
* Les contraintes de disponibilité des données sur le prix de l'eau n'ont pas permis de respecter les règles de calcul de l'indicateur pour 2013. Cette valeur est donc fournie à titre indicatif.

Pour plus de précisions, se reporter aux paragraphes de présentation et d'interprétation de l'indicateur.

🔍 Pour en savoir plus

Conséquence des investissements récents pour l'assainissement des petites collectivités, l'écart de prix entre les petites communes où le prix de l'eau était historiquement très bas et les communes plus importantes tend à se réduire. La mise en œuvre des programmes de mesures devrait resserrer encore d'avantage cet écart.

DÉCOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU MOYEN DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE EN 2008 PAR CLASSE DE TAILLE DE COMMUNE SUR LA BASE DE FACTURE DE 120 M³



Taille des communes (nombre d'habitants) Source : AERM

ANNEXES

ANNEXE A

JUSTIFICATION DU REPORT DE CALCUL DE L'INDICATEUR

INDICATEURS NATIONAUX

Code indicateur : Indicateur N02

INTITULÉ DU GROUPE D'INDICATEURS :

Réduction des émissions de chacune des substances prioritaires (41 substances)

Présentation des indicateurs :

L'intérêt de cet indicateur est de suivre le pourcentage de réduction de chaque substance prioritaire ayant un objectif de réduction de leurs émissions (rejets et autres apports) fixé dans le SDAGE. Pour cet indicateur, seront pris en compte les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement et des stations d'épuration de plus de 100 000 équivalents-habitants.

Justification :

La deuxième phase de l'action nationale de recherche et de réduction des Rejets des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) est achevée. Les industriels concernés sont en train de réaliser des études technico-économiques ayant pour but de définir les moyens à mettre en œuvre pour réduire les émissions des substances et de vérifier leur acceptabilité financière (analyse coût/bénéfice). Toutes les données nécessaires à la définition de cet indicateur n'étant pas disponibles à ce jour, il est proposé de reporter son calcul.

Code indicateur : N05

INTITULÉ DU GROUPE D'INDICATEURS :

Niveau d'exploitation de la ressource en eau aux points nodaux.

Justification :

Les modalités de calcul de cet indicateur n'ayant pas été définies au niveau national, son calcul est donc reporté à 2015.

Code indicateur : N06

INTITULÉ DU GROUPE D'INDICATEURS :

Préservation de zones d'expansion de crues et mise en place de servitudes de sur-inondation.

Justification :

Les modalités de calcul de cet indicateur n'ayant pas été définies au niveau national, son calcul est donc reporté à 2015.

Code indicateur : N10

INTITULÉ DU GROUPE D'INDICATEURS :

Coûts environnementaux, y compris des coûts pour la ressource à l'échelle du bassin.

Justification :

Les modalités de calcul de cet indicateur n'ayant pas été définies au niveau national, son calcul est donc reporté à 2015.

INDICATEURS SPECIFIQUES AU BASSIN RHIN-MEUSE

Code indicateur : RM01

INTITULÉ DU GROUPE D'INDICATEURS :

Nombre de captages en bon état 2015 par rapport au nombre de captages dégradés en 2009

Présentation des indicateurs :

L'objectif de cet indicateur est de mettre en évidence l'évolution de la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable (AEP) entre 2010 et 2015. Les captages pris en compte seront les captages Grenelle et les captages AEP repris dans le réseau de contrôle opérationnel. Les données seront extraites de la base de données ADES.

Justification :

Cet indicateur ne sera calculé qu'en 2015 à l'issue du premier plan de gestion.

Code indicateur : RM10
INTITULÉ DU GROUPE D'INDICATEURS :
 Évolution des surfaces construites derrière les digues et en zones inondables.

Justification :

Il est proposé de ne pas calculer cet indicateur en 2013 pour les raisons suivantes :

- tout d'abord pour une raison technique. En effet, si l'accès aux données relatives au bâti est envisageable, il est à l'heure actuelle impossible de connaître par un moyen informatisé l'emplacement précis de l'ensemble des digues d'un territoire. Il n'existe pas de bases de données uniques centralisant ce genre de données. Le travail de construction est en cours et demandera encore quelques années ;
- puis pour une raison d'opportunité. Le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) a vocation à prendre le relais du SDAGE sur ce volet inondation et ceci dès 2015. Des indicateurs spécifiques de suivi seront définis dans ce contexte. Il semble donc peu pertinent de faire ce travail dès à présent, alors que les PGRI sont en cours d'élaboration.

Code indicateur : RM11
INTITULÉ DU GROUPE D'INDICATEURS :
 Nombre et nature des contentieux nés de l'application du SDAGE

Présentation des indicateurs :

Ces indicateurs ont pour objectif de suivre l'apparition de contentieux nés de la mise en application des SDAGE.

Justification :

Les données permettant d'établir ces indicateurs n'étant pas publiques en 2010, le calcul de cet indicateur est reporté à 2015.

Code indicateur : RM13
INTITULÉ DU GROUPE D'INDICATEURS :
 Evolution de la structure des financements sur les actions découlant de l'application du SDAGE

Présentation des indicateurs :

L'objectif de cet indicateur est de montrer les évolutions de financements entre le 9^{ème} et le 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau portant sur la mise en œuvre d'actions découlant des SDAGE

Toutes les orientations fondamentales du SDAGE sont concernées.

En France, le plan de gestion de l'eau est le SDAGE, élaboré par le Comité de bassin. Il décrit la stratégie (objectifs et moyens pour y parvenir) pour retrouver le bon état de toutes les eaux. C'est un document officiel : ses orientations et dispositions s'imposent à toutes les décisions publiques en matière d'eau.

L'action de l'Agence de l'eau s'inscrit dans cette démarche. Le 10^{ème} programme d'interventions fait partie des mesures opérationnelles qui découlent des SDAGE .

Ainsi, l'Agence de l'eau donne la priorité de ses interventions à la lutte contre les pollutions d'origine agricole ou d'origine industrielle pour ce qui concerne les substances toxiques (la réduction des pesticides et des substances dangereuses est jugée prioritaire pour 92% des Français), ainsi qu'à la restauration « physique » et écologique des milieux aquatiques et de la biodiversité, éléments indispensables à la reconquête du bon état de nos ressources en eau et à la prévention des risques liés aux inondations. Il s'agit de deux domaines du Programme de mesures décrivant les actions à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE.

Afin de favoriser la mise en œuvre de la déclinaison de mesures découlant du SDAGE, l'Agence de l'eau a modifié ses principes de financements. En effet, elle se réserve la possibilité d'aider voire de moduler les montants de ses aides en fonction de l'intérêt que présente le projet au regard de l'atteinte des objectifs environnementaux et soutient ainsi les projets adaptés aux enjeux et objectifs du SDAGE. Pour cela, des taux d'aides modulés ont été mis en place. Ainsi :

- des taux d'aides élevés seront attribués aux actions identifiées comme prioritaires par l'Agence de l'eau et l'ensemble des services de l'Etat (actions inscrites dans les Plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT) résultant de la déclinaison opérationnelle des Programmes de mesures);
- des taux d'aides plus faibles pour les autres actions.



Justification :


Cet indicateur ne faisant appel à aucune donnée chiffrée, la traduction de son évolution n'a pu être traduite comme les autres indicateurs du document (curseur ou tableau d'avancement). Cela explique son positionnement, à titre informatif, dans la présente annexe.


ANNEXE B


TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS


Code groupe indicateur	Titre du groupe d'indicateur	Code indicateur	Intitulé indicateur	Lien contrat d'objectif	Objectif/ orientation	Valeur indicateur 2010	Valeur indicateur 2013	Valeur indicateur 2015	Tendance évolution 2010-2013
N01	Evaluation de l'état des eaux et l'atteinte des objectifs définis dans les SDAGE	N01_1_1	% de ME de surface en très bon état écologique	Objectif C-2 / Indicateur C-2.1	66	1	0,4	-	↘
		N01_1_2	% de ME de surface en bon état écologique			31	15,3	-	↘
		N01_2	% de ME de surface en bon état chimique	-	37	37	27	-	↘
		N01_3	% de ME souterraines en bon état chimique	-	47	40	60	-	↗
		N01_4	% de ME souterraines en bon état quantitatif	-	100	100	93	-	↘
N02	Réduction des émissions de chacune des substances prioritaires	N02				non calculé	non calculé		s.o.
N03	Dépassement des objectifs de quantité aux points nodaux	N03_1	pourcentage de points nodaux sur lesquels les débits objectifs d'étiage (DOE) sont franchis dans l'année	-	-	0	0	-	→
		N03_2	nombre de jours de dépassement du Débit de crise (DCR) par point nodal	-	-	0	0	-	→
N04	Volumes d'eau prélevés en eau souterraine et en eau de surface et leur ventilation par secteur d'activité	N04_1	volume total prélevé en eaux souterraines en millions de m ³	Objectif C-3 / Indicateur C-3.1	T4-01.4	640	589	-	↘
		N04_2	volume total prélevé en eaux souterraines destiné à l'AEP en millions de m ³			264	254	-	↘
		N04_3	volume total prélevé en eaux souterraines destiné à la production d'énergie en millions de m ³			7	4	-	↘
		N04_4	volume total prélevé en eaux souterraines destiné à l'industrie en millions de m ³			280	265	-	↘
		N04_5	volume total prélevé en eaux souterraines destiné à l'irrigation en millions de m ³			89	67	-	↘
		N04_6	volume total prélevé en eaux de surface en millions de m ³	Objectif P-5 / Indicateur P-5.1	T4-01.4	3271	2757	-	↘
		N04_7	volume total prélevé en eaux de surface destiné à l'AEP en millions de m ³			42	39	-	↘
		N04_8	volume total prélevé en eaux de surface destiné à la production d'énergie en millions de m ³			2854	2395	-	↘
		N04_9	volume total prélevé en eaux de surface destiné à l'industrie en millions de m ³			367	314	-	↘
		N04_10	volume total prélevé en eaux de surface destiné à l'irrigation en millions de m ³			8	9	-	↗
N05	Niveau d'exploitation de la ressource en eau aux points nodaux	N05				non calculé	non calculé		s.o.
N06	Préservation de zones d'expansion de crues et la mise en place de servitudes de sur-inondation	N06				non calculé	non calculé		s.o.
N07	Conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines	N07_1	pourcentage d'agglomérations d'assainissement (< ou = 2 000 EH) conforme en traitement	Objectif P-3 / Indicateur P-3.1 A	100	situation non-examinée en 2011	78	-	-
		N07_2	pourcentage d'agglomérations d'assainissement (> 2 000 EH et < ou = 10 000 EH) conforme en traitement		100	84	90	-	↗
		N07_3	pourcentage d'agglomérations d'assainissement (> 10 000 EH) conforme en traitement		100	93	98	-	↗
		N07_4	pourcentage d'agglomérations d'assainissement (< ou = 2 000 EH) conforme en collecte		100	situation non-examinée en 2011	situation non-examinée en 2013	-	-
		N07_5	pourcentage d'agglomérations d'assainissement (> 2 000 EH et < ou = 10 000 EH) conforme en collecte		100	91	95	-	↗
		N07_6	pourcentage d'agglomérations d'assainissement (> 10 000 EH) conforme en collecte		100	99	97	-	↘
N08	Accessibilité et la fréquentation des cours d'eau par un ou des poissons migrateurs	N08_1	linéaire accessible en montaison pour les grands salmonidés sur le Rhin depuis la mer (en km)	Objectif P-2 / Indicateurs P-2.1 B et P-2.1 C	T3-03.2.2 T3-03.2.2.1 T3.03.2.2.2	791	791	-	→
		N08_2	linéaire accessible en montaison par les saumons sur le Rhin et ses affluents depuis la mer (en km)			717	717	-	→
		N08_3	linéaire accessible en montaison par les saumons sur le Rhin et ses affluents depuis la frontière (en km)		T3-03.2.2 T3-03.2.2.1 T3.03.2.2.2	139	139	-	→
		N08_4	linéaire accessible en dévalaison par les saumons et/ou anguilles sur le Rhin et ses affluents jusqu'à la frontière (en km)			65	65	-	→
		N08_5	linéaire accessible en montaison par les poissons migrateurs sur la Moselle et ses affluents (en km)		T3-03.2.2 T3-03.2.2.1 T3.03.2.2.2	0	0	-	→
		N08_6	linéaire accessible en dévalaison par les anguilles sur la Moselle et ses affluents jusqu'à la frontière (en km)			55	55	-	→


Légende :


 Report du calcul de l'indicateur
Se reporter à l'annexe A pour plus de détails

 Indicateur du thème "Etat et Objectif"

 Indicateur du thème "Eau et pollution"

 Indicateur du thème "Eau et Rareté"

 Indicateur du thème "Eau, Nature et Biodiversité"


 Indicateur du thème "Eau et Gouvernance"


 Indicateur national


 Indicateur spécifique au bassin Rhin-Meuse


Code groupe indicateur	Titre du groupe d'indicateur	Code indicateur	Intitulé indicateur	Lien contrat d'objectif	Objectif/ orientation	Valeur indicateur 2010	Valeur indicateur 2013	Valeur indicateur 2015	Tendance évolution 2010-2013	
N09	Développement de Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et des contrats de rivière	N09_1_1	nombre de SAGE en émergence	Objectif G-1 / Indicateur G-1.2 A	T6-03.2	0	1	-	↘	
		N09_1_2	surface du district couvert par des SAGE en émergence (en km2)		T6-03.2	0	796	-	↘	
		N09_1_3	nombre de SAGE en cours d'instruction		T6-03.2	2	0	-	↘	
		N09_1_4	surface du district couvert par des SAGE en cours d'instruction (en km2)		T6-03.2	4426	0	-	↘	
		N09_1_5	nombre de SAGE en cours d'élaboration		T6-03.2	5	7	-	↘	
		N09_1_6	surface du district couvert par des SAGE en cours d'élaboration (en km2)		T6-03.2	4567	6037	-	↘	
		N09_1_7	nombre de SAGE approuvés par arrêté préfectoral		T6-03.2	3	3	-	→	
		N09_1_8	surface du district couvert par des SAGE approuvés par arrêté préfectoral (en km2)		T6-03.2	4550	4550	-	→	
		N09_1_9	nombre de SAGE nécessaires du bassin		T6-03.2	1	1	-	→	
		N09_1_10	surface du district couvert par des SAGE nécessaires (en km2)		T6-03.2	771	950	-	↘	
		N09_1_11	nombre de SAGE nécessaires en émergence		T6-03.2	0	0	-	→	
		N09_1_12	surface du bassin couvert par des SAGE nécessaires en émergence (en km2)		T6-03.2	0	0	-	→	
		N09_1_13	nombre de SAGE nécessaires en cours d'instruction		T6-03.2	1	0	-	→	
		N09_1_14	surface du district couvert par des SAGE nécessaires en cours d'instruction (en km2)		T6-03.2	771	0	-	↘	
		N09_1_15	nombre de SAGE nécessaires en cours d'élaboration		T6-03.2	0	1	-	↘	
		N09_1_16	surface du district couvert par des SAGE nécessaires en cours d'élaboration (en km2)		T6-03.2	0	950	-	↘	
		N09_1_17	nombre de SAGE nécessaires approuvés par arrêté préfectoral		T6-03.2	0	0	-	→	
		N09_1_18	surface du district couvert par des SAGE nécessaires approuvés par arrêté préfectoral (en km2)		T6-03.2	0	0	-	→	
		N09_2_1	nombre de contrats de rivière en émergence		T6-03.2	0	0	-	→	
		N09_2_2	nombre de contrats de rivière en cours d'élaboration		T6-03.2	0	0	-	→	
N09_2_3	nombre de contrats de rivière en cours d'exécution	T6-03.2	0	0	-	→				
N09_2_4	nombre de contrats de rivière achevés	T6-03.2	4	4	-	→				
N10	Coûts environnementaux, y compris des coûts pour la ressource à l'échelle du bassin	N10	coûts environnementaux, y compris des coûts pour la ressource à l'échelle du bassin			non calculé	non calculé		s.o.	
N11	Récupération des coûts par secteur économique	N11_1	taux de récupération des coûts des services liés à l'eau et à l'assainissement	-	T6-03.4	98,6	101,6	-	↘	
		N11_2	taux de récupération des coûts des services liés à l'agriculture	-	T6-03.4	81,7	70,7	-	↘	
		N11_3	taux de récupération des coûts des services liés à l'industrie	-	T6-03.4	96,6	97,3	-	↘	
RM02	Concentration en sulfates dans la nappe du bassin ferrifère	RM02_1	concentration moyenne annuelle (mg/l) de sulfates à l'exutoire du réservoir Nord	-	T2-01.3	250 mg/l	1 596	1375	-	↘
		RM02_2	concentration moyenne annuelle (mg/l) de sulfates à l'exutoire du réservoir Centre (Woigot)	-	T2-01.3	250 mg/l	1419	1359	-	↘
		RM02_3	concentration moyenne annuelle (mg/l) de sulfates à l'exutoire du réservoir Centre (Chevillon)	-	T2-01.3	250 mg/l	439	388	-	↘
		RM02_4	concentration moyenne annuelle (mg/l) de sulfates à l'exutoire du réservoir Sud	-	T2-01.3	250 mg/l	554	510	-	↘
		RM02_5	variation de la teneur en sulfates par rapport à la valeur posttennoyage à l'exutoire du réservoir Nord (en %)	-	T2-01.3	-11	-23	-	↘	
		RM02_6	variation de la teneur en sulfates par rapport à la valeur posttennoyage à l'exutoire du réservoir Centre (Woigot) (en %)	-	T2-01.3	93	85	-	↘	
		RM02_7	variation de la teneur en sulfates par rapport à la valeur posttennoyage à l'exutoire du réservoir Centre (Chevillon) (en %)	-	T2-01.3	-70	-71	-	↘	
		RM02_8	variation de la teneur en sulfates par rapport à la valeur posttennoyage à l'exutoire du réservoir Sud (en %)	-	T2-01.3	-65	-68	-	↘	
		RM02_9	écart relatif de la teneur moyenne annuelle en sulfates à la valeur seuil à l'exutoire du réservoir Nord (en %)	-	T2-01.3	538	450	-	↘	
		RM02_10	écart relatif de la teneur moyenne annuelle en sulfates à la valeur seuil à l'exutoire du réservoir Centre (Woigot) (en %)	-	T2-01.3	468	444	-	↘	
		RM02_11	écart relatif de la teneur moyenne annuelle en sulfates à la valeur seuil à l'exutoire du réservoir Centre (Chevillon) (en %)	-	T2-01.3	76	55	-	↘	
		RM02_12	écart relatif de la teneur moyenne annuelle en sulfates à la valeur seuil à l'exutoire du réservoir Sud (en %)	-	T2-01.3	122	104	-	↘	


Légende :


 Report du calcul de l'indicateur
Se reporter à l'annexe A pour plus de détails

 Indicateur du thème
"Etat et Objectif"

 Indicateur du thème
"Eau et pollution"

 Indicateur du thème
"Eau et Rareté"

 Indicateur du thème "Eau,
Nature et Biodiversité"


 Indicateur du thème
"Eau et Gouvernance"

 Indicateur national


 Indicateur spécifique au
bassin Rhin-Meuse


Code groupe indicateur	Titre du groupe d'indicateur	Code indicateur	Intitulé indicateur	Lien contrat d'objectif	Objectif/ orientation	Valeur indicateur 2010	Valeur indicateur 2013	Valeur indicateur 2015	Tendance évolution 2010-2013
RM03	Concentration d'une sélection de substances aux points frontière (azote, phosphore, SP et SDP, substances de l'état écologique, PCB) par district	RM03_1	concentration en azote total (mg/l) pour le Rhin en sortie de territoire <i>*seuil du bon état pour les nitrates</i>	-	<50 mg/l*	2,40	2,40	-	→
		RM03_2	température moyenne estivale (°C) pour le Rhin en sortie de territoire	-	-	18,20	17,97	-	↘
		RM03_3	concentration en diuron (µg/l) pour le Rhin en sortie de territoire <i>*valeur seuil de la Norme de qualité environnementale spécifique au diuron</i>	-	0,2 µg/l*	<0,05	0,03	-	→
		RM03_4	concentration en cadmium (µg/l) pour le Rhin en sortie de territoire <i>*la valeur de la NQE fournie pour le cadmium dépend de la dureté des eaux. Concernant le Rhin à la sortie du territoire, ses eaux se caractérisent par une dureté moyenne comprise entre 100 à < 200 mg(CaCO3)/L.</i>	-	0,15 µg/l*	0,01	0,01	-	→
		RM03_5	concentration en cuivre (µg/l) pour le Rhin en sortie de territoire <i>*valeur seuil de la Norme de qualité environnementale spécifique au cuivre</i>	-	1,4µg/l*	1,10	1,28	-	↗
		RM03_6	concentration des PCB indicateurs (µg/kg) pour le Rhin en sortie de territoire	-	-	21,48	14,80	-	↘
		RM03_7	concentration en azote total (mg/l) pour la Moselle en sortie de territoire <i>*seuil du bon état pour les nitrates</i>	-	<50 mg/l*	4,70	4,50	-	↘
		RM03_8	concentration en diuron (µg/l) pour la Moselle en sortie de territoire <i>*valeur seuil de la Norme de qualité environnementale spécifique au diuron</i>	-	0,2 µg/l*	<0,02	0,01	-	→
		RM03_9	concentration en cadmium (µg/l) pour la Moselle en sortie de territoire <i>*la valeur de la NQE fournie pour le cadmium dépend de la dureté des eaux. Concernant la Moselle à la sortie du territoire, ses eaux se caractérisent par une dureté moyenne >= 200mg(CaCO3)/L.</i>	-	0,25 µg/l	<1,00	0,26	-	→
		RM03_10	concentration en cuivre (µg/l) pour la Moselle en sortie de territoire <i>*valeur seuil de la Norme de qualité environnementale spécifique au cuivre</i>	-	1,4µg/l	4,60	6,04	-	↗
		RM03_11	concentration des PCB indicateurs (µg/kg) pour la Moselle en sortie de territoire	-	-	7,12	25,42	-	↗
		RM03_12	concentration en azote total (mg/l) pour la Sarre en sortie de territoire <i>*seuil du bon état pour les nitrates</i>	-	<50 mg/l*	4,70	3,80	-	↘
		RM03_13	concentration en diuron (µg/l) pour la Sarre en sortie de territoire <i>*valeur seuil de la Norme de qualité environnementale spécifique au diuron</i>	-	0,2 µg/l	0,02	0,01	-	↘
		RM03_14	concentration en cadmium (µg/l) pour la Sarre en sortie de territoire <i>*la valeur de la NQE fournie pour le cadmium dépend de la dureté des eaux. Concernant la Sarre à la sortie du territoire, les eaux se caractérisent par une dureté moyenne >= 200mg(CaCO3)/L.</i>	-	0,25 µg/l	<1,00	0,26	-	→
		RM03_15	concentration en cuivre (µg/l) pour la Sarre en sortie de territoire <i>*valeur seuil de la Norme de qualité environnementale spécifique au cuivre / NB: les valeurs 2010 et 2013 ont été obtenus à partir de deux supports d'analyse différents (eau brute / eau filtrée). Ils ne sont donc pas comparables.</i>	-	1,4µg/l	1,68	1,61	-	-
		RM03_16	concentration des PCB indicateurs (µg/kg) pour la Sarre en sortie de territoire	-	-	0,5	9,71	-	↗
RM04	Tendances d'évolution des nitrates et phytopharmaceutiques par masse d'eau souterraine ou par sous-secteur	RM04_1	nombre de points à tendance à la hausse significative et durable pour le paramètre nitrates pour la masse d'eau souterraine n° FRCG001 : Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace	-	T2 - O4.2.1	Non-déterminé en 2011	27	-	-
		RM04_2	nombre de points à tendance à la hausse significative et durable pour le paramètre nitrates pour la masse d'eau souterraine n° FRCG002 : Sundgau versant RhinMeuse et Jura alsacien	-	T2 - O4.2.1	Non-déterminé en 2011	3	-	-
		RM04_3	nombre de points à tendance à la hausse significative et durable pour le paramètre nitrates pour la masse d'eau souterraine n° FRCG006 : Calcaires du Muschelkalk	-	T2 - O4.2.1	Non-déterminé en 2011	7	-	-
		RM04_4	nombre de points à tendance à la hausse significative et durable pour le paramètre nitrates pour la masse d'eau souterraine n° FRCG008 : Plateau lorrain versant Rhin	-	T2 - O4.2.1	Non-déterminé en 2011	5	-	-
		RM04_5	nombre de points à tendance à la hausse significative et durable pour le paramètre nitrates pour la masse d'eau souterraine n° FRCG024 : Argiles du Muschelkalk	-	T2 - O4.2.1	Non-déterminé en 2011	1	-	-
		RM04_6	nombre de points à tendance à la hausse significative et durable pour le paramètre nitrates pour la masse d'eau souterraine n° FRCG027 : Champ de fractures de Saverne	-	T2 - O4.2.1	Non-déterminé en 2011	2	-	-


Légende :


 Report du calcul de l'indicateur
Se reporter à l'annexe A pour plus de détails


 Indicateur national

 Indicateur du thème "Etat et Objectif"

 Indicateur spécifique au bassin Rhin-Meuse

 Indicateur du thème "Eau et pollution"

 Indicateur du thème "Eau et Rareté"

 Indicateur du thème "Eau, Nature et Biodiversité"

 Indicateur du thème "Eau et Gouvernance"

Code groupe indicateur	Titre du groupe d'indicateur	Code indicateur	Intitulé indicateur	Lien contrat d'objectif	Objectif/ orientation	Valeur indicateur 2010	Valeur indicateur 2013	Valeur indicateur 2015	Tendance évolution 2010-2013
RM05	Concentration en mercure dans la Thur et l'Ill	RM05_1	teneur moyenne annuelle (µHg/l) en mercure dissous dans la Thur à Staffelfelden dans l'eau filtrée <i>*valeur seuil de la Norme de qualité environnementale spécifique au mercure</i>	-	0,05*	0,07 à 0,105	0,018 à 0,056	-	↘
		RM05_2	teneur moyenne annuelle (µHg/l) en mercure dissous dans l'Ill à Oberhergheim dans l'eau filtrée <i>*valeur seuil de la Norme de qualité environnementale spécifique au mercure</i>	-	0,05	0 à 0,05	0 à 0,05	-	→
		RM05_3	teneur moyenne annuelle (mgHg /kg de matières sèches) en mercure dissous dans la Thur à Staffelfelden dans les sédiments	-	-	9,5	9,0	-	↘
		RM05_4	teneur moyenne annuelle en mercure dissous (mgHg /kg de matières sèches) dans l'Ill à Oberhergheim dans les sédiments	-	-	1,7	1,83	-	↗
RM06	Concentration en chlorures dans la Moselle après la confluence avec la Meurthe, dans la Meurthe en aval de Dombasle, dans la nappe alluviale de la Moselle et dans la nappe d'Alsace	RM06_1_1	concentration des Chlorures dans la Moselle à la frontière (mg/l)	-	T2-01.3	344	392	-	↗
		RM06_1_2	concentration des Chlorures dans la Meurthe en amont de la confluence avec la Moselle (mg/l)	-	T2-01.3	1183	1197	-	↗
		RM06_1_3	concentration des Chlorures dans la nappe alluviale de la Moselle (moyenne la plus élevée parmi 7 sites)	-	T2-01.3	290	253	-	↘
		RM06_1_4	concentration des Chlorures dans la nappe alluviale de la Moselle (moyenne ensemble des sites)	-	T2-01.3	103	114	-	↗
		RM06_2	superficie de la nappe supérieure d'Alsace où la concentration dépasse 250 mg/l (km2)	-	T2-01.3	31,1	30,3	-	↘
RM07	Nombre de migrateurs (saumons, anguilles) qui passent les barrages du Rhin (Iffezheim et Gamsheim)	RM07_1	nombre d'anguilles ayant franchi Iffezheim (barrage aval)	-	T3-03 T3-03.2.2	13681	4968	-	↘
		RM07_2	nombre d'anguilles ayant franchi Gamsheim (barrage amont)	-	T3-03 T3-03.2.2	27294	15817	-	↘
		RM07_3	nombre de saumons ayant franchi Iffezheim (barrage aval)	-	T3-03 T3-03.2.2	18	22	-	↗
		RM07_4	nombre de saumons ayant franchi Gamsheim (barrage amont)	-	T3-03 T3-03.2.2	26	53	-	↗
RM08	Superficie de zones humides ou de milieux aquatiques remarquables acquis, gérés ou restaurés ou encore délimités réglementairement par district	RM08_1	superficie (ha) de zones humides étudiées avec l'aide financière de l'Agence de l'eau	Objectif P-2/ Indicateur P-2.2	T3-07 T3-07.3 T3-07.4 T3-07.5	6387	25859	-	↗
		RM08_2	superficie (ha) de zones humides restaurées avec l'aide de l'Agence de l'eau		T3-07 T3-07.3 T3-07.4 T3-07.5	387	100	-	↘
		RM08_3	superficie (ha) de zones humides protégées avec l'aide financière de l'Agence de l'eau		T3-07 T3-07.3 T3-07.4 T3-07.5	364	303	-	↘
RM09	Niveau piézométrique et prélèvements dans la Zone de répartition des eaux (ZRE) de la nappe des grès du Trias inférieur	RM09_1	évolution du niveau piézométrique dans la Zone de répartition des eaux (ZRE) des grès du Trias inférieur (GTI) en m/an <i>*La valeur de référence (base 0) de l'indicateur correspond au niveau piézométrique de : 274,72 m</i>	-	T4-01.2.2	0*	0,08	-	↗
		RM09_2	taux (%) de prélèvements annuels dans la Zone de répartition des eaux (ZRE) des grès du Trias inférieur (GTI)	-	T4-01.2.2	109	107	-	↘
RM12	Evolution du prix de l'eau par district	RM12	hausse du prix moyen TTC du m ³ (pondéré par la population desservie) pour une facture type de 120 m ³ (en %) <i>*Pour la valeur de référence 2010 de l'indicateur, le calcul est basé sur les données de prix de l'eau disponibles de 2005 à 2008. Il exprime ainsi un taux d'augmentation du prix de l'eau sur trois années. **Pour la valeur de référence 2013 de l'indicateur, le calcul est basé sur les données de prix de l'eau disponibles, soit uniquement sur la période de 2008 à 2009. Il exprime donc un taux d'augmentation sur une seule année.</i>	-	T6-03.1	16*	7**	-	-

Légende :

Report du calcul de l'indicateur
Se reporter à l'annexe A pour plus de détails

Indicateur du thème "Etat et Objectif"

Indicateur du thème "Eau et pollution"

Indicateur du thème "Eau et Rareté"

Indicateur du thème "Eau, Nature et Biodiversité"

Indicateur du thème "Eau et Gouvernance"

N Indicateur national

RM Indicateur spécifique au bassin Rhin-Meuse

édition : agence de l'eau Rhin-Meuse - 150 exemplaires - novembre 2013
mise en page / création : monchatetmoi@hotmail.fr - Tél : 06 99 72 84 25
Imprimé sur papier recyclé

Crédits photos :
AERM/ F. Doncourt, O. Reb, JM. Fernandez, N. Plumecocq, D. Frechin, P. Goetghebeur, E. Iammateo, M. Lemoine
Friess-Irrmann, Asconit, BRGM, Association Saumon Rhin, L. Mignaux

Agence de l'eau Rhin-Meuse

"le Longeau" - route de Lessy
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz Cedex
Tél : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr
www.eau-rhin-meuse.fr

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Lorraine -
Délégation de bassin**

2 rue Augustin Fresnel
BP 95038
57071 Metz Cedex 03
Tél : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 76 97 19
dreal-lorraine@developpement-durable.gouv.fr
www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



**Tableau de bord
SDAGE** 2010-2015
district Rhin

www.eau2015-rhin-meuse.fr

Éditeur : Agence de l'eau Rhin-Meuse
150 exemplaires – novembre 2013
Imprimé sur papier recyclé